

Les Jeux Olympiques d'hiver de 2030, une aberration ou une aubaine pour la transition écologique ?



Augustin De Courcy
Simon Hadjadj
Ihab Kobeiter
Quentin Leterrier
Alexandre Malige

Anne-Juliette Moret
Antoine Trespaille-Barrau
Térence Vergnon
Baptiste Zoghby

Cette publication a été réalisée par des étudiants en troisième année du cycle ingénieur de Mines Paris PSL. Il présente le travail réalisé dans le cours intitulé « Descriptions de controverse », qui a pour objectif d'introduire les étudiants à l'univers incertain de la recherche scientifique et technique et de les sensibiliser aux enjeux de la participation citoyenne.

Mines Paris décline toute responsabilité pour les erreurs et les imprécisions que peut contenir cet article. Vos réactions et commentaires sont bienvenus. Pour signaler une erreur, réagir à un contenu ou demander une modification, merci d'écrire à la responsable de l'enseignement : madeleine.akrich@minesparis.psl.eu.

Introduction

Le 24 juillet 2024, un an après son officialisation, la candidature « Alpes 2030 » est officiellement retenue par le CIO. Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'Hiver auront lieu en France pour la première fois depuis les Jeux d'Albertville de 1992.

Dans la continuité des Jeux de Paris 2024, ces Jeux d'Hiver sont présentés par la puissance publique comme une opportunité pour la France. Renaud Muselier, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'une des deux régions hôtes, présentait à l'annonce de l'attribution de l'organisation des JOP 2030 aux Alpes françaises ces Jeux comme les « plus verts de l'Histoire » et « les moins onéreux » ¹. Dans l'étude de faisabilité de la candidature des Alpes françaises publiée par le CIO, des objectifs tels que « l'accélération de l'adaptation du secteur des sports d'hiver » et la « conservation de la nature en milieu alpin » sont partagés.

Concomitamment avec l'annonce de ces jeux, des mouvements de citoyens s'organisent pour formuler des inquiétudes et critiques à leur égard. À l'image du collectif citoyen JOP 2030 ou du collectif NO JO, des collectifs interrogent la pertinence des dépenses prévues, l'impact environnemental associé à l'événement, mais aussi le respect du droit de l'environnement et des libertés individuelles.

Nous allons voir que les points de désaccords s'articulent autour de trois enjeux principaux que sont :

- Comment délibérer autour de la question des JO ?
- Quels financements et quelles infrastructures pour ces JO ?
- Au fond, quel modèle de société souhaite-t-on faire advenir dans les montagnes ?

¹ « [JO d'hiver 2030 dans les Alpes : une chance pour la Haute-Savoie ?](#) », La Tribune, 25 juillet 2024.

■ La construction de l'acceptabilité : du recours aux sondages à la contestation des procédures

■ Un déficit de consultation publique dénoncé par les collectifs citoyens

L'organisation des JO soulève tout d'abord des débats sur les instruments de mesure de l'assentiment citoyen à l'organisation de l'événement. Il s'agit là d'un point de désaccord majeur car les autorités publiques revendiquent réaliser les JO au nom d'un soutien citoyen que des associations contestent. Des interrogations se posent alors : comment consulter et faire parler les citoyens ? Sur quels objets les faire débattre et en quels lieux ? Au moment où la France s'engage dans la course à l'organisation des JOP d'Hiver 2030, des collectifs de citoyens qui suivent de près les grands projets d'aménagement s'étonnent que les Français n'aient pas été consultés et demandent immédiatement la tenue d'un référendum au sujet des JO. Pour le collectif NO JO, le fait d'engager autant d'argent public pour un projet à l'impact environnemental important doit absolument faire l'objet d'une consultation².

Or, si l'idée d'un référendum est tout de suite écartée par les porteurs de la candidature³, les collectifs citoyens comptent sur le respect du droit de l'environnement pour voir des mesures de consultation citoyenne mises en place. Ils soulignent, depuis l'annonce de l'attribution des JOP 2030 aux Alpes françaises, que cette consultation doit être supervisée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) dès que possible. En effet, ils souhaitent pouvoir exprimer dans une arène de débat leurs inquiétudes et proposer des alternatives, y compris celle de renoncer à organiser l'évènement en France⁴. Le choix de l'échelle de débat apparaît dès lors comme un élément déterminant pour les porteurs du projet. Selon Delphine Larat, cofondatrice du collectif citoyen JOP 2030 :

La réponse qu'ils vont vous dire, c'est qu'on n'a pas besoin de saisir la CNDP parce qu'on estime que ce n'est pas le projet de JO en lui-même qui doit être considéré, mais que chaque projet d'infrastructure le fera en temps voulu. [...] L'autorité environnementale, il y a à peu près un an, a répondu non, le projet JOP 2030, c'est bien un projet au sens du code de l'environnement⁵, donc il doit obligatoirement être soumis à une mesure d'information et de participation le plus en amont possible.

² « [Les Jeux olympiques, ce n'est plus de notre temps](#) » L'Opinion, 27 octobre 2023.

³ « [JO 2030 : Les opposants veulent peser sur la candidature des Alpes françaises](#) », Sport & société, 28 novembre 2023.

⁴ Entretien réalisé avec Delphine Larat le 5 novembre 2025.

⁵ Note de l'AE sur les JOP 2030 : https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/note_ae_jop2030_cle214a97.pdf

Cette conception du séquençage de la participation a effectivement été exprimée par Edgar Grospron, président du Comité d'Organisation des JOP (COJOP), lors d'un échange avec les lecteurs du *Dauphiné Libéré*⁶ le 9 septembre 2025 :

Il y a une obligation de saisine de la CNDP quand le projet coûte plus de 460 millions d'€ hors taxes, ce qui n'est pas le cas ici. Il faut prendre chaque projet isolément, comme la construction d'un village olympique ou encore celle de la patinoire à Nice. On est ainsi bien en dessous des 460 millions d'€ et même des 230 millions si le maître d'ouvrage ne saisit pas la CNDP. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de concertation. La Solidéo⁷ va le faire via des phases de consultation. Il y a également la représentation du peuple avec des lois discutées par les parlementaires.

Fragmenter le projet olympique en une diversité d'infrastructures distinctes permet de circonscrire la participation publique à des sujets localisés, tout en évitant une mise en discussion globale de l'opportunité des JOP 2030 pour la France. Cette position s'appuie également sur une conception représentative de la démocratie : les porteurs du projet considèrent que le soutien exprimé dans les sondages suffit à fonder la légitimité du projet et que le statut des élus locaux justifie le fait qu'ils tranchent eux-mêmes les choix structurants sans ouvrir un débat public spécifique sur l'organisation des Jeux.

En novembre 2025, si certains sondages ont été réalisés auprès d'échantillons de population pour évaluer la popularité de l'organisation des JOP dans les Alpes, aucune réunion de concertation du public n'a encore été organisée au niveau local. Dans le rapport de la commission de futur hôte publié en 2024⁸, les résultats d'un sondage d'opinion réalisé en septembre 2023 par Publicis Sport & Entertainment permettent au comité d'organisation d'écrire que "plus de 2/3 des habitants des deux régions AURA et PACA et de toute la France soutiennent le projet", "aucun référendum n'est [donc] prévu/nécessaire". Le recours aux sondages comme principal outil de mesure de l'adhésion pose ainsi la question du type de participation du public envisagé. Ce sondage s'inscrit dans les stratégies de légitimation auxquelles recourent les entrepreneurs de candidature, recensées par A. Morteu dans sa thèse *Le consensus olympique : la construction politique et administrative des grands événements sportifs internationaux, d'Albertville 1992 à Paris 2024* (2022)⁹ :

Ces techniques sondagières [...] deviennent une norme pour les entrepreneurs de l'olympisme à partir des années 1990 et permettent, en complément des événements festifs et des supports communicationnels, d'approfondir la mise en scène de l'enthousiasme populaire et du soutien unanime des ressortissants du territoire au projet olympique.

⁶ « [Edgar Grospron : "Pour la réussite de ces jeux, il nous faut des sites époustouflants"](#) », Le Dauphiné Libéré, 13 septembre 2025

⁷ Société de livraison des ouvrages olympiques

⁸ « [Rapport de la commission de futur hôte](#) », Comité Internationale Olympique, 12 juin 2024

⁹ Alexandre Morteau. *Le consensus olympique : la construction politique et administrative des grands événements sportifs internationaux, d'Albertville 1992 à Paris 2024*. Science politique. Université Paris sciences et lettres, 2022.

Un autre sondage réalisé par Odoxa pour Winamax et RTL¹⁰ a révélé que 55 % des Français, sur les 1 000 interrogés par internet en octobre 2025 dont 357 amateurs de sports d'hiver, se disent « favorables » à l'organisation des Jeux d'hiver 2030 dans les Alpes françaises. Pour 81% des sondés, les JO d'hiver sont aussi trop coûteux ; et 65% les considèrent négatifs pour l'environnement. En fait, le désaccord ne porte pas tant sur les résultats des sondages que sur la valeur politique qui leur est attribuée. Les résultats de ce sondage traduisent la coexistence d'un soutien de principe et de critiques ; la lecture binaire des sondages a ses limites et tend à alimenter le désaccord sur leur usage comme preuve d'un assentiment citoyen.

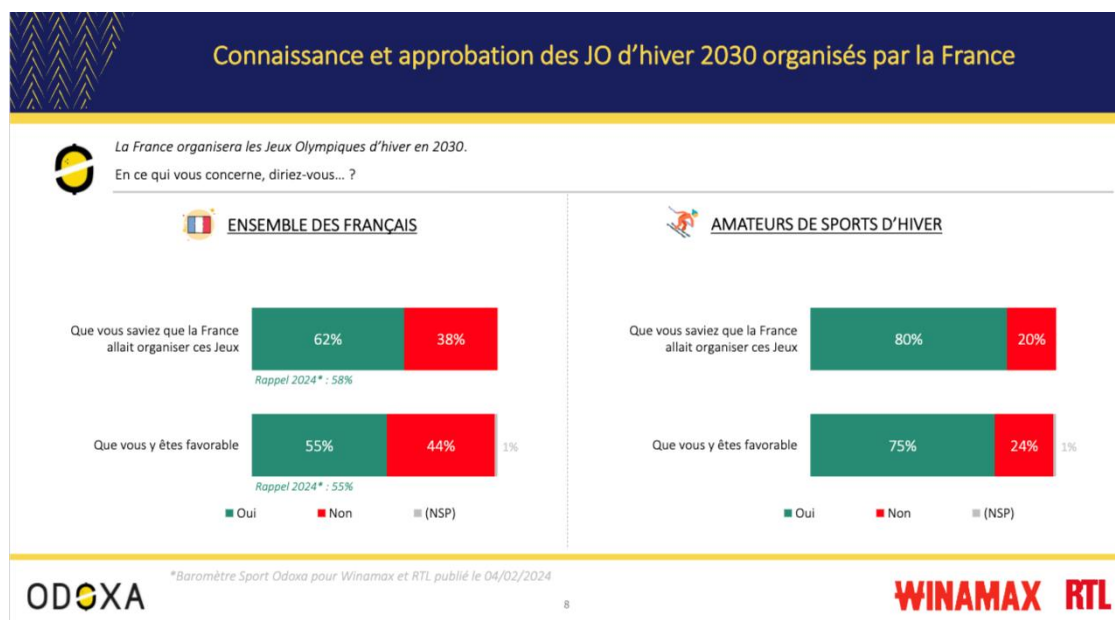


Figure 1 – Extrait des résultats du sondage réalisé par Odoxa pour Winamax et RTL

Pour le moment, à l'échelle locale, la consultation se heurte à un obstacle. C'est en tout cas l'argument avancé par les pouvoirs publics : il est impossible de réunir les habitants « site par site » tant que la carte définitive des sites de compétition et d'hébergement n'est pas arrêtée, comme l'a dit Mme Marie Barsacq, ex-Ministre des Sports, lors de son audition devant la Commission des Lois du Sénat du 5 juin 2025¹¹ :

La participation citoyenne est un enjeu majeur. Elle ne fait pas encore l'objet d'une stratégie particulière, mais l'ensemble des parties prenantes mesurent l'importance de cet effort de pédagogie pour que le projet soit compris et même attendu par les populations directement concernées. À cette fin, nous devons avant tout disposer d'éléments concrets, ce qui suppose de franchir quelques étapes, dont la fixation de la carte définitive des sites et la stabilisation du budget.

Or cette carte dépend elle-même d'un budget qui a été discuté récemment au Parlement. Le processus se trouve donc temporairement bloqué, alimentant pour les associations critiques l'idée que le projet avance sans donner aux populations la possibilité de s'exprimer. Un

¹⁰ « [Sondage Odoxa](#) », Odoxa, le 12 octobre 2025

¹¹ « [Commission des lois](#) », Sénat, 5 juin 2025

membre du COJOP, a tenu à souligner qu'il ne restait en janvier 2026 que peu d'incertitudes quant à la carte des sites ¹²:

Aujourd'hui, 85-90 % des épreuves sont déterminées. Quand on compare aux Jeux de Paris 2024, le tir sportif à Châteauroux, c'est [décidé] deux ans avant.

Là où les pouvoirs publics conditionnent la participation citoyenne à la stabilisation préalable des choix budgétaires et territoriaux, les acteurs critiques y voient un report de la consultation à un stade où les marges d'influence sont déjà fortement réduites.

Dès lors commence une phase où deux perceptions du projet se font face. Pour répondre aux critiques, les élus régionaux mettent en avant plusieurs initiatives destinées à montrer que le dialogue est ouvert. La création d'un Parlement régional des JO 2030 par le président de la région PACA et de la Solideo (Société de livraison des ouvrages olympiques), Renaud Muselier¹³, se veut un espace d'ouverture et de concertation. Articulée autour de plusieurs collèges de travail et d'animations thématiques sur les prochaines années, cette instance a pour objectif affiché de "favoriser le dialogue entre les différents acteurs et de coordonner les objectifs du projet avec les besoins des territoires". Toutefois, malgré son appellation de "parlement", cette assemblée constitue une nouvelle arène essentiellement non décisionnelle : elle ne dispose ni de pouvoir de vote, ni de capacité contraignante sur les choix structurants tels que les sites, les budgets ou les ouvrages. Largement composée d'experts et d'acteurs institutionnels, elle semble ainsi participer avant tout à la construction du récit public des JOP 2030, présentés comme un levier de transition du modèle économique de la montagne. Les missions qui lui sont assignées relèvent davantage d'un outil de gouvernance et de coordination que d'un dispositif de démocratie participative directe. Il est enfin à noter que cette instance n'a, à ce stade, suscité que peu de réactions ou de critiques dans l'espace public, alors même que des associations et collectifs citoyens expriment le souhait d'être davantage entendus par les pouvoirs publics.

Conjointement, certains élus locaux affirment percevoir un fort soutien local, comme Jean-Luc Boch, maire de La Plagne et président de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, qui représente une centaine de stations de ski ¹⁴:

La majorité est plus ou moins silencieuse, vous ne les entendez pas, ils ne disent rien. Quand ils ne disent rien, c'est qu'ils acceptent et qu'ils valident. On entend toujours ceux qui râlent, ceux qui gueulent, qui sont contre.

Une fonctionnaire de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Savoie, a également constaté cette ferveur sur le terrain¹⁵ :

En fait, il y a un gros engouement localement. La Savoie, c'est un département qui est très habitué aux compétitions sportives liées à la neige. Ça fait partie de l'économie du territoire, de la culture, de l'histoire, avec les Jeux de 1992 qui ont été très bien reçus. Donc forcément, c'est accueilli avec beaucoup de fierté d'avoir

¹² Entretien réalisé avec un membre du COJOP le 8 janvier 2026

¹³ « [Parlement régional des Jeux 2030, coup d'envoi !](#) », Région Sud, le 27 octobre 2025.

¹⁴ Entretien réalisé avec Jean-Luc Boch le 5 novembre 2025

¹⁵ Entretien réalisé avec une fonctionnaire de la DDT le 30 octobre 2025

été choisi, de pouvoir requalifier les anciens équipements, de pouvoir réutiliser, de pouvoir améliorer aussi.

Face à cette vision optimiste, le point de vue des collectifs citoyens et associations est tout autre. Si la majorité est silencieuse, pour Valérie Paumier, présidente de l'association Résilience Montagne, c'est surtout à cause du manque de communication et d'information de la population, qui se mobilise peu¹⁶ :

En montagne, on lit le Dauphiné le dimanche matin, on regarde TF1 le soir, mais parce qu'il n'y a pas cette culture de la curiosité, de comprendre les sujets de fond, on croit son maire, ses élus, on croit qu'il va neiger encore longtemps, parce que le maire le dit.

Delphine Larat, cofondatrice du collectif citoyen JOP 2030, dénonce un clair manque de transparence, non seulement vis-à-vis de la population, mais aussi des élus eux-mêmes¹⁷:

La dernière fois qu'on est allé faire une réunion d'information du côté d'Annecy, les maires, les élus locaux nous ont dit qu'ils n'ont absolument aucune information.

Dans le même sens, le Président du Conseil de Savoie, Hervé Gaymard, a annoncé « suspendre jusqu'à nouvel ordre » la participation des représentants du département aux réunions budgétaires de préparation des JOP 2030. « Le département de la Savoie n'a pas été consulté sur l'opportunité de cette candidature, ni sur la carte des sites, dont la première mouture officielle n'est pas satisfaisante », a-t-il dénoncé dans une lettre publiée le 1er décembre 2025.¹⁸ Peu après, M. Gaymard a réaffirmé sur les réseaux sociaux¹⁹ que son département « n'avait pas souhaité tourner le dos aux JOP 2030 » et sa volonté d'être un « véritable compagnon de route de ces Jeux ». Par ailleurs, le collectif citoyen JOP 2030 critique « l'opacité générale » du dossier, dont des documents tels que des rapports de l'Inspection Générale des Finances sur la faisabilité des JO 2030 n'ont jamais été rendus publics²⁰. L'idée d'une « opacité généralisée » structure donc le discours des collectifs et associations, alimentant un fossé grandissant entre institutions et collectifs.

■ Les JOP 2030 à l'épreuve du droit : débats législatifs et recours juridiques

Si les désaccords observés précédemment se manifestent principalement à travers des prises de position d'élus et des mobilisations associatives, ils trouvent également une traduction directe dans l'arène législative et juridique. Les débats parlementaires autour de la loi relative à l'organisation des JOP 2030 constituent à cet égard un moment décisif, dans lequel se

¹⁶ Entretien réalisé avec Valérie Paumier le 5 novembre 2025

¹⁷ Entretien réalisé avec Delphine Larat le 5 novembre 2025

¹⁸ « [JO 2030 : Le Département de la Savoie claque la porte des négociations budgétaires](#) », La Tribune, le 3 décembre 2025

¹⁹ [Post Facebook](#) publié par Hervé Gaymard le 14/12/25

²⁰ Entretiens avec Delphine Larat et Valérie Paumier, fondatrice de l'association « Résilience Montagne ».

concrétise une certaine conception de la démocratie participative. Ces débats, qui portent essentiellement sur la création d'un cadre juridique dérogatoire pour accélérer la construction des infrastructures et l'organisation des JOP dans les Alpes françaises, s'accompagnent de contestations juridiques croissantes, qui interrogent les modalités de participation du public ainsi que les implications environnementales des JOP.

Sur le volet légal, il est à noter que la loi relative à l'organisation des JOP 2030 (son article 12) prévoit la substitution des enquêtes publiques prévues par le code de l'environnement par une procédure *ad hoc* de consultation du public par voie électronique. Cette méthode permet au public de formuler des observations en aval des choix structurants de projets ayant une incidence sur l'environnement, les porteurs du projet devant ensuite publier les observations ainsi que les réponses avant la prise de décision.²¹ Dans ce cadre, les consultations sont conduites par un garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), qui est tenue de procéder à la synthèse des observations et propositions déposées par le public.

Si la loi est encore en étude à l'Assemblée nationale, la commission des lois du Sénat a voté l'article 12 : elle estime cette substitution pertinente en raison d'une part de "l'exigence de célérité qui s'attache à la livraison des ouvrages des JOP 2030", qui est peu compatible avec les délais habituels des enquêtes publiques, et d'autre part car cette procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) a déjà "donné toute satisfaction dans le cadre des JOP 2024"²². À cette occasion, douze PPVE avaient été organisées, sur des sujets tels que l'aménagement de la ZAC du Village Olympique ou de la colline d'Elancourt, site de compétition²³. Selon la commission, ces nouvelles modalités "permettent d'accélérer les procédures sans nuire à l'information du public, voire sont susceptibles de contribuer à la meilleure compréhension globale des projets."

Encore à l'heure actuelle, les porteurs du projet mettent en valeur cette solution qu'ils considèrent idéale pour recueillir les avis des citoyens :

Marina Ferrari, actuelle ministre des Sports ²⁴ - Je crois qu'il y a un malentendu avec les opposants qui considèrent que le texte olympique dirait qu'il n'y aura pas de consultation publique. C'est absolument faux. Le texte olympique dit que l'on va faire une consultation par voie électronique, ce qui multiplie le nombre de personnes qui vont pouvoir participer à la consultation publique.

À ce sujet, Delphine Larat, cofondatrice du collectif citoyen JOP 2030, considère que la méthode de PPVE empêche la formation d'une "opposition réelle" vis-à-vis d'un projet :

Ça exclut toute personne qui ne dispose pas et qui n'a pas la littérature nécessaire pour faire les consultations par voie électronique. Quand c'est par voie électronique, ce sont des délais qui sont restreints. En un mois, quand vous avez des centaines de pages à

²¹ « La participation du public dans le cadre de l'évaluation environnementale » https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/guide_juridique_participation_public_octobre2022.pdf (partie PPVE), Commissariat général au développement durable, Octobre 2022

²² « [Commission des lois](#) », Sénat, le 5 juin 2025

²³ [Site de la CNDP](#)

²⁴ « ["Organiser les jeux les plus sobres de l'histoire : la ministre des sports face aux défis des JO 2030"](#) », Ouest France, le 25 novembre 2025

examiner pour voir quelles vont être les conséquences d'un projet, c'est extrêmement compliqué. Tout est fait pour qu'en vérité il ne puisse pas y avoir d'opposition réelle.

Dans ce cadre, la commission des lois du Sénat et la CNDP ont rappelé que le recours à la PPVE ne s'oppose pas à ce que les porteurs de projets organisent des réunions publiques visant à présenter ces derniers aux populations concernées ²⁵. Justement, un membre du COJOP affirme que le COJOP "a déjà organisé un certain nombre de réunions publiques et pris attache avec les associations qui s'expriment sur les JOP, y compris les associations opposantes"²⁶.

Selon Delphine Larat, "la dérégulation permise par la loi olympique" ne se justifie légalement que par la démonstration d'un "intérêt général majeur" Elle pointe notamment le régime fiscal dérogatoire dont bénéficient les organisateurs : la loi prévoit une exonération d'impôts sur les bénéfices pour le CIO, une clause dérogatoire dont la validité repose sur la garantie de "retombées économiques exceptionnelles" pour le pays hôte ²⁷. Alors qu'il semble pour le collectif JOP 2030 difficile de définir le seuil à partir duquel des retombées sont "exceptionnelles", cette condition est pour eux en plus insuffisante :

Il faudrait que des études ex ante et post ante soient réalisées et que l'exonération fiscale ne soit accordée que s'il y a eu des vrais bénéfices, des vraies retombées non seulement en matière économique, mais surtout objectivées en matière environnementale et en matière sociale.

Par ailleurs, la loi « JOP 2030 » aigüise les débats relatifs à l'environnement et aux libertés publiques. Alors qu'une première version a été votée au Sénat le 24 juin 2025 dans le cadre d'une procédure accélérée engagée par le gouvernement, le texte, fortement inspiré de celui des JOP de Paris 2024, est critiqué par les organisations écologistes car il permet des dérogations environnementales ou l'assouplissement de normes. L'article 18bis du projet de loi prévoit par exemple d'exempter du décompte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) - qui vise à limiter l'altération durable d'espaces naturels - l'ensemble des constructions directement liées à la préparation ou au déroulement des JOP 2030. La raison invoquée par la Commission des affaires économiques du Sénat est que "l'accueil des JO contraint les communes de montagne à des aménagements non arbitrables, dont une partie ne pourra se faire qu'en artificialisation nouvelle, ce qui pourrait les amener à dépasser leur enveloppe foncière " ^{28 29}. Conscients que cette exemption enverrait un mauvais signal quant à l'exemplarité environnementale des JOP, les députés, y compris les partisans des Jeux, ont voté la suppression de l'article prévoyant cette dérogation lors de la première lecture à l'Assemblée

²⁵ « [Commission des lois](#) », Sénat, le 5 juin 2025

²⁶ Entretien réalisé avec un membre du COJOP le 8 janvier 2026.

²⁷ [Article 1655 septies du Code des impôts](#)

²⁸ « [JO 2030 dans les Alpes : le Sénat examine un projet de loi olympique contesté pour ses dérogations au droit de l'environnement](#) », Le Monde, 24 juin 2025 ; « [Alpes 2030 : que contient la loi JO adoptée au Sénat ?](#) », Public Sénat, 26 juin 2025

²⁹ [Rapport de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale sur le projet de loi](#)

nationale du 13 janvier 2026 ³⁰. Une fonctionnaire de la DDT de Savoie, se veut néanmoins rassurante :

On fait sans la loi [JO] et ça se passe très bien. Tout va être possible sans qu'on ait à déroger [à la loi actuelle]. Dans d'autres départements, je ne sais pas, il y a peut-être des nécessités.

Ces articles de la loi olympique ne sont pas les seuls que dénoncent les collectifs citoyens, qui voient dans ce projet de loi des risques de dérives plus larges : atteintes aux libertés publiques, restriction de la circulation ou prolongation de dispositifs de surveillance controversés. Le collectif citoyen JOP 2030 parle à ce sujet d'un "affaiblissement de l'Etat de droit". Citons l'article 22 qui doit autoriser la création de voies réservées à l'usage des délégations et des athlètes, ce qui pourrait limiter les possibilités de déplacement des habitants des villages que l'on ne peut traverser que par une voie unique. L'article, amendé depuis, stipule désormais que les voies réservées seront accessibles « aux véhicules autorisés à circuler pour rejoindre ou quitter une habitation ou un commerce d'une commune riveraine »³¹. Aussi, alors qu'elle avait déjà été critiquée dans le cadre des JOP de Paris 2024, l'expérimentation de la vidéoprotection algorithmique, soutenue par le gouvernement, devrait être reconduite. L'objectif de cette vidéoprotection algorithmique est d'assurer la sécurité des manifestations sportives exposées à des risques d'actes de terrorisme en détectant, en temps réel, des événements prédéterminés susceptibles de présenter des risques (objets abandonnés, mouvements de foule, etc.). Pour la sénatrice écologiste Mathilde Ollivier, la vidéosurveillance algorithmique « est dangereuse pour les libertés publiques »³². Notons que ce dispositif interdit tout recours à la biométrie et à la reconnaissance faciale, et prohibe toute mise en relation avec d'autres traitements de données à caractère personnel. La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) s'est exprimée à ce sujet³³ :

La CNCDH réitère ses préoccupations à l'égard d'une technologie particulièrement intrusive, qui redéfinit notre conception de l'espace public. Elle permet une systématisation et une intensification de la surveillance de ce dernier en automatisant l'analyse des images captées par les caméras.

Or, les législateurs considérant que les résultats de l'expérimentation n'étaient pas suffisamment probants, ont donc voté pour une prolongation de l'expérimentation jusqu'à 2027 afin d'avoir davantage de recul sur son efficacité.

Sur le plan international, la Convention d'Aarhus, signée par la France en 1998, a instauré trois grands principes du droit de l'environnement : le droit à l'information, la participation du public aux décisions et l'accès à la justice. Ces principes ont été intégrés au droit français à travers la Charte de l'environnement, désormais partie du bloc constitutionnel. La convention impose qu'avant tout projet ayant un impact sur l'environnement, le public soit consulté le plus tôt possible, et qu'une étude environnementale soit menée. Or, selon le collectif citoyen JOP

³⁰ [Compte-rendu de la discussion de la loi JOP en séance publique à l'Assemblée nationale - 2è séance du jeudi 18 décembre 2025](#)

³¹ [Texte adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 13 janvier 2026.](#)

³² « [Alpes 2030 : que contient la loi JO adoptée au Sénat ?](#) », Public Sénat, 26 juin 2025

³³ [Avis « Les libertés à l'épreuve des grands événements – l'expérience des jeux olympiques et paralympiques »](#), CNCDH

2030, ces obligations n'ont pas été respectées dans le cadre de l'organisation des JOP d'hiver 2030.

Face à cette situation, le collectif JOP 2030, soutenu par plusieurs organisations de la société civile telles qu'Attac 05 et des élus, a décidé de saisir le Comité de contrôle de la convention d'Aarhus, organe de contrôle des Nations Unies. Ils ont demandé au comité de statuer sur « le non-respect de cette convention, en raison de l'absence d'informations et de débat public sur ce sujet, alors que des ONG et des parlementaires ont demandé en vain au Comité olympique français, porteur du projet, de saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour organiser une consultation » ³⁴.

La saisine de ce Comité a une double fonction. D'abord, pour Delphine Larat, du collectif citoyen JOP 2030, elle permet de médiatiser le contentieux :

Pour rappeler aux États quand même leurs obligations, sachant que les décisions du comité d'Aarhus s'imposeront à tous les États signataires. C'est à dire que les prochains pays qui voudront candidater sauront qu'ils doivent faire cela.

De plus, le recours ayant été jugé recevable par le Comité de contrôle le 18 novembre, l'Etat français va devoir s'expliquer dans un délai de cinq mois sur l'absence de débat public et présenter ses arguments complémentaires. Cette recevabilité a étonné jusqu'à certains opposants que nous avons rencontrés, de leur propre aveu. Le dossier sera clos si les arguments sont jugés convaincants, ou, dans le cas contraire, jugé au fond. Même si les décisions de la convention d'Aarhus ne sont pas directement contraignantes, cette déclaration de recevabilité envoie un signal fort vis-à-vis des actions en justice menées en parallèle par les collectifs d'opposition, puisque les tribunaux administratifs saisis auront plus de difficulté à aller à contre-courant des décisions du Comité de contrôle de la convention d'Aarhus, qui peut exercer une influence indirecte.

Une semaine après l'annonce de la recevabilité du recours par le Comité de contrôle, un appel d'offres portant sur la « concertation et la participation du public pour les infrastructures des JOP 2030 » a été publié par la Solidéo, ce qui apparaît comme une première tentative de réponse à la décision annoncée. L'objectif communiqué de ce marché est le suivant³⁵ :

Une ambition : mettre en place une démarche de participation continue autour du projet olympique, afin d'impliquer durablement l'ensemble des parties prenantes : habitants, usagers, associations, acteurs environnementaux et économiques, élus et collectivités.

Avec la méthode de PPVE et cet appel d'offre, la participation citoyenne apparaît ainsi surtout pensée comme un outil de pédagogie et d'acceptabilité sociale, destiné à accompagner un projet déjà décidé, plutôt que comme un dispositif permettant d'influencer des choix structurants. Les réunions publiques choisies comme dispositif de démocratie participative

³⁴« [Jeux olympiques d'hiver Alpes françaises 2030 : les Jeux olympiques des dérapages budgétaires ?](#) », France Culture, 15 septembre 2025 ; « [JO d'hiver 2030 : un organe de contrôle onusien va étudier d'éventuels manquements à la « démocratie environnementale »](#) », Le Monde, 22 octobre 2025 ; « [" Ce n'est pas qu'une question de JO " – Deuxième partie](#) », Qui vive, 6 octobre 2025

³⁵ « [Post LinkedIn](#) », Solidéo, Décembre 2025

pour les JOP de Paris 2024 semblent avoir rempli le même rôle, comme l'analyse A. Morteu dans sa thèse ³⁶ :

L'objectif de la concertation n'est pas de soumettre à la discussion l'opportunité de la candidature, dont l'existence est validée de fait : il s'agit au contraire d'inciter les individus à proposer des items pour améliorer ce que devraient ou pourraient être les Jeux Olympiques de Paris. Les objets de la concertation sont donc fortement limités par le cadrage méthodologique et thématique. Les individus ne se prononcent pas sur le pourquoi de la candidature, mais sur une partie du comment, tout un ensemble d'enjeux techniques étant une prérogative du comité de candidature (par exemple le choix des sites olympiques).

Les différentes actions engagées parallèlement auprès des tribunaux administratifs français visent, d'une part, à imposer des mesures d'information et de participation du public par les maîtres d'ouvrage des différents projets des JOP 2030 sous l'égide de la CNDP, et d'autre part, à suspendre le contrat hôte olympique tant que des mesures de consultation du public n'ont pas été mises en œuvre. Une autre action vise spécifiquement le contrat hôte ; les requérants expriment un "doute sérieux sur sa légalité" et sur la décision de signer ce contrat prise par les régions AURA et PACA. À cela s'ajoute une fragilité financière potentielle : l'une des garanties financières exigées par le CIO dépend du vote du projet de loi de finances pour 2026, encore en cours d'examen à l'Assemblée nationale en janvier 2026. Si cette garantie était rejetée, c'est l'application du contrat hôte qui serait rendue caduque ³⁷. À travers ces différentes procédures, les collectifs citoyens entendent maintenir une pression continue sur les pouvoirs publics. Delphine Larat souligne que « les Jeux ne sont pas encore faits », et considère qu'il n'est pas trop tard pour remettre en cause un projet dont la solidité juridique apparaît, à ses yeux, encore incertaine.

Les débats autour des JOP d'hiver 2030 révèlent ainsi une série de désaccords substantiels entre institutions publiques et collectifs citoyens, portant à la fois sur les instruments de mesure de l'assentiment, le calendrier de la participation et l'échelle pertinente du débat démocratique. Là où les porteurs du projet privilégient des dispositifs consultatifs, encadrés juridiquement, les opposants dénoncent une participation limitée, principalement orientée vers l'acceptabilité sociale. Ce clivage nourrit un conflit de légitimité durable, dans lequel la question démocratique devient indissociable des enjeux environnementaux, financiers et de libertés publiques. Dès lors, les désaccords sur la gouvernance se prolongent dans l'analyse du modèle économique et du plan de financement de l'événement.

³⁶ Alexandre Morteau. *Le consensus olympique : la construction politique et administrative des grands événements sportifs internationaux, d'Albertville 1992 à Paris 2024*. Science politique. Université Paris sciences et lettres, 2022.

³⁷ Entretien réalisé avec Delphine Larat, qui dirige le collectif citoyen JOP 2030, le 5 novembre 2025 & [Site du collectif JOP 2030](#)

■ L'économie des Jeux au défi de la durabilité : investissements, infrastructures et retombées

Les JOP 2030 ambitionnent d'être les plus sobres de l'histoire des Jeux d'hiver, tant sur le plan budgétaire qu'environnemental. Aujourd'hui, alors que la candidature de la France a été retenue et que le contrat hôte a été signé, les plans de financements ne sont pas finalisés. Afin d'atteindre les objectifs budgétaires et environnementaux, la majorité des investissements doivent être durables et auto-financés. Mais des infrastructures aussi spécifiques que celles des JOP 2030 peuvent-elles être durables et soutenables économiquement pour les collectivités qui en auront la charge ? Les JOP vont-ils générer des dépenses inutiles sur le long terme, ou agir comme un accélérateur pour le développement de la montagne ? Et qui paiera pour les dépenses supplémentaires ?

■ L'équation budgétaire en débat : entre objectifs de sobriété et risques de dérapages

Les Jeux Olympiques d'hiver de 2030 sont souvent présentés par leurs organisateurs comme « catalyseur » de développement des territoires, avec des investissements aux coûts resserrés choisis pour un impact maximum. Cependant, certaines associations questionnent ce narratif : pour elles, la soutenabilité des projets d'infrastructures prévus doit être évaluée à l'échelle des collectivités locales qui devront les exploiter, pas à l'échelle des besoins des JOP. Ainsi, selon Delphine Larat, juriste et membre du collectif citoyen JOP 2030 :

Si la région veut développer les transports, c'est à la région de le faire. Et on n'a pas besoin d'attendre les JO parce qu'en fait il n'y a pas d'argent supplémentaire par les Jeux olympiques. Ce sont des investisseurs privés qui vont mettre de l'argent si c'est rentable pour eux et certainement pas si c'est déficitaire.

Elle insiste en présentant le cas spécifique du village olympique de Briançon :

Pour le village olympique qui est prévu pour Briançon, ça va être la banque des territoires, ça va être de l'investissement public parce qu'en fait le privé ne veut pas y aller parce qu'en fait c'est pas du tout rentable.

Le coût de la rénovation du fort des Têtes qui doit abriter le village olympique s'élèverait à 279 millions d'euros selon un article du média Reporterre³⁸.

Valérie Paumier, présidente de Résilience Montagne, appuie cette vision et conteste ce mode de financement :

Ce n'est pas le rôle de la Caisse des dépôts, normalement, de pousser un projet de Jeux Olympiques, quoi. La Caisse des dépôts, elle est là avec notre épargne pour favoriser en premier lieu le logement social.

³⁸ « [Combien coûteront les JO d'hiver dans votre région ? Les chiffres en exclusivité](#) », Reporterre, le 14 janvier 2026



Figure 2 – Le fort des Têtes à Briançon³⁹

Les autorités, elles, défendent un modèle censé s'autofinancer, en lien avec le principe selon lequel « les Jeux financent les Jeux ». Elles reconnaissent toutefois que la Solidéo (Société de livraison des ouvrages olympiques), financée par 800 Millions d'euros de l'État et des collectivités⁴⁰, interviendra pour combler certains déficits. La Direction Départementale des Territoires de Savoie, concède ainsi que :

Le volet financier, vous avez vu, ça ne vous a peut-être pas échappé, il n'a pas du tout été encore bien consolidé avec les problèmes budgétaires qu'on a en ce moment, etc. La Solidéo, elle demande au maximum que les équipements soient auto-financés [...] [et] quand il y en a, elle viendra combler les déficits.

Cette nuance alimente les inquiétudes, car les grands événements comme les JOP laissent souvent derrière eux des infrastructures déficitaires. Les pistes de bobsleigh ou les tremplins de saut à ski sont très coûteux à entretenir, comme le souligne Delphine Larat :

Quand on va parler des pistes de bobsleigh, de tremplin, de saut à ski, ce sont des infrastructures qui sont dans leur exploitation qui sont systématiquement déficitaires. La piste de bobsleigh, c'est 600 000€ de déficit chaque année. Les grands gagnants, ce sont les entreprises du BTP qui vont pouvoir se positionner, ça va être les entreprises d'événementiel comme GL Events qui a perçu 70% des contrats d'événementiel pour Paris 2024.

De plus, selon elle, dans des projets aussi grands que des événements sportifs internationaux, les petites PME locales n'ont souvent pas la taille requise pour répondre aux appels d'offres des JOP, et doivent se contenter de rôles de sous-traitance. À ce constat critique, la fonctionnaire de la DDT de Savoie interviewée oppose une lecture axée sur le dynamisme territorial. En mettant en avant la création d'emplois générée par les travaux. Une fonctionnaire de la DDT de Savoie soutient que l'événement agira comme un levier d'attractivité pour les Alpes. Ce mécanisme de "ruissellement" est également au cœur de l'argumentaire des organisateurs, qui voient dans les JOP une vitrine mondiale capable de stimuler l'économie montagnarde à long terme. Ainsi, le rapport de la commission futur hôte⁴¹

³⁹ <http://www.spot-web.fr/article/38804-Le+fort+des+Tetes+.html>

⁴⁰ « [JO 2030 : un budget réévalué à 2,1 milliards d'euros, légèrement supérieur au plafond imposé par l'État](#) », Le Monde, 20 octobre 2025.

⁴¹ « [Rapport de la commission de futur hôte pour les JO d'hiver à l'intention de la commission exécutive du CIO](#) », CIO, le 12 juin 2024

indique que, selon le cabinet indépendant Utopies⁴², les JOP contribueront pour le PIB à hauteur de 4,1 milliards d'euros, pour une valeur ajoutée nette de 1,2 milliard d'euros, à comparer au budget prévu de 2,1 milliards d'euros. Cette idée est appuyée par un rapport du cabinet de conseil Asterès publié en septembre 2024 et qui décrit ces jeux comme étant potentiellement les moins chers de l'histoire⁴³ en se fondant sur un article publié par *Budzier et al.*, chercheurs à l'université d'Oxford ⁴⁴.

Ce rapport est critiqué par plusieurs acteurs. En particulier, l'interprétation de l'article de *Budzier et al.* est contestée car celui-ci a plutôt tendance à mettre en avant des dépassements de budget quasi-systématiques, y compris pour les JOP de Paris 2024⁴⁵. Cette dérive s'explique par une évaluation initiale incomplète des coûts, occultant souvent les dépenses d'entretien à long terme, les besoins de mise aux normes ainsi que les diverses externalités négatives liées à l'ampleur de l'événement. Valérie Paumier abonde dans ce sens :

Un article d'Atlantico explique qu'on avoisinera probablement les 8-9 milliards. Et moi, ça me semble tout à fait correct. 8-9 milliards, oui. En plus on ne traite pas la décarbonation, et on ne traite pas les sujets sociétaux.

Elle rappelle qu'en dépit de la reprise d'infrastructures existantes, le coût de leur rénovation pour les remettre aux normes ou les étendre se chiffre souvent en dizaines de millions : le prolongement du tremplin de saut à ski de Courchevel coûterait environ 65 millions d'euros. En effet, les dérapages budgétaires ont été quasi-systématiques lors des derniers JOP⁴⁶ et le budget des JOP 2030 ne prend pas en compte les dépenses de sécurité qui pourraient être très élevées.

La personne du COJOP interrogée dans le cadre de notre étude rappelle cependant que ces coûts seront limités pour les collectivités publiques et l'État. En effet, dans le budget actuel des JOP 2030 de 2,1 milliards d'euros, les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud contribuent pour "50 millions chacune, 100 millions au total" et l'Etat pour 362 millions d'euros soit une contribution de l'ordre de 25% d'argent public sur le budget total des JOP⁴⁷, le reste provenant du COJOP dont les recettes sont notamment issues de la billetterie et des partenariats publicitaires du CIO. En particulier, pour éviter toute dérive budgétaire, la version de la "loi JO" votée par l'Assemblée nationale instaure un plafond aux garanties financières de l'État et des régions en cas de déficit du COJOP ⁴⁸.

⁴² https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/3415447/alpes-francaises-2030-rapport-de-la-commission-de-futur-hote-pour-les-jeux-olympiques-d-hiver-a-l-in?_lg=fr-FR

⁴³ « [JEUX OLYMPIQUES D'HIVER 2030 : UNE ÉDITION PEU CÔTEUSE](#) », Astéres, Septembre 2024

⁴⁴ Budzier, A., & Flyvbjerg, B. (2024). *The Oxford Olympics Study 2024 : Are Cost and Cost Overrun at the Games Coming Down? July 2024* (SSRN Scholarly Paper 4849892). Social Science Research Network. <https://doi.org/10.2139/ssrn.4849892>

⁴⁵ « [JO d'hiver 2030 : l'arnaque budgétaire du couple Barnier / Wauquiez](#) », Blast, le 14 octobre 2024

⁴⁶ Flyvbjerg, B., Budzier, A., & Lunn, D. (2021). Regression to the tail : Why the Olympics blow up. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 53(2), 233-260. <https://doi.org/10.1177/0308518X20958724>

⁴⁷ « [Un premier budget à 2.132 Mds € pour Alpes 2030](#) », L'Equipe, le 20 octobre 2025

⁴⁸ « [Jeux olympiques et paralympiques 2030 : les députés achèvent l'examen du projet de loi, avant le vote solennel le 6 janvier](#) », Banque des territoires, le 19 décembre 2025 ;

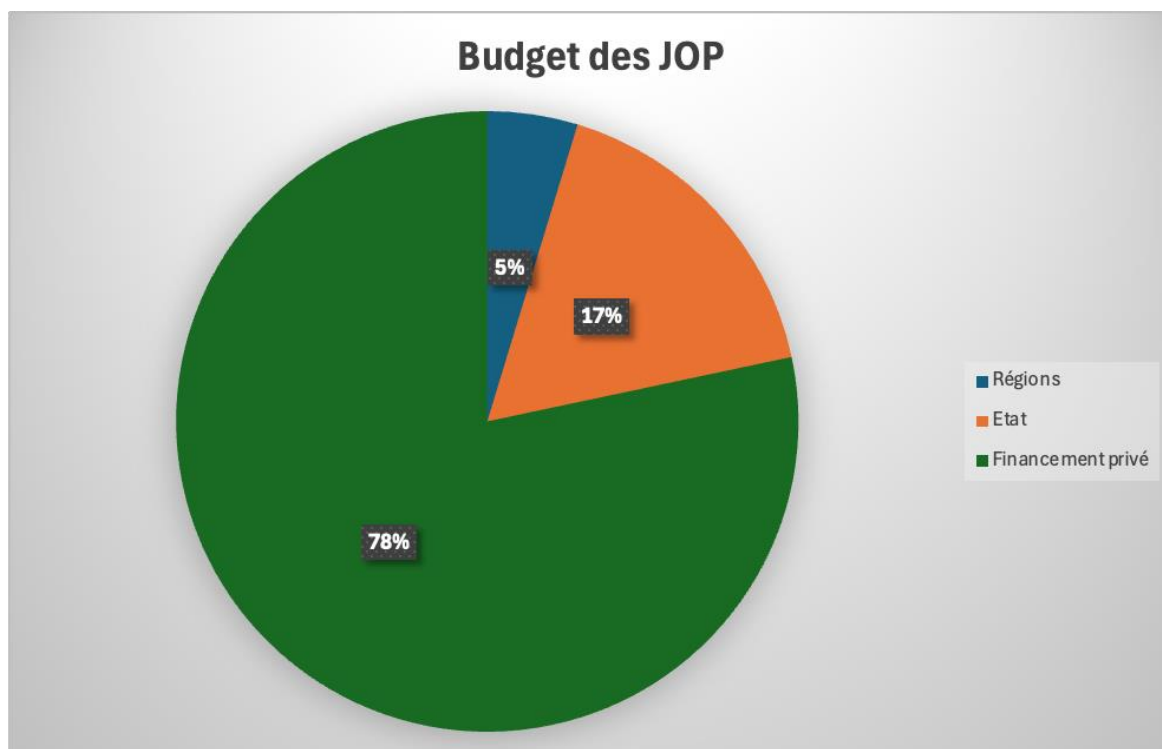


Figure 3 – Part du type de financement dans le budget des JOP, chiffres issus de « [Un premier budget à 2,132 Mds € pour Alpes 2030](#) », *L'Equipe*, le 20 octobre 2025

Dans un contexte où l'anticipation des dérapages budgétaires est par définition difficile, la question des retombées économiques est également déterminante. Cependant, les retombées liées au ski en temps normal sont déjà difficiles à évaluer. Domaines Skiables de France, chambre professionnelle des opérateurs de domaines skiables et remontées mécaniques mobilise souvent l'idée qu'1€ dépensé dans un forfait de remontées engendrerait 6€ de retombées économiques⁴⁹. Ce chiffre est fortement remis en cause par la Cour des Comptes dans son rapport de 2024 sur les stations de montagne⁵⁰ :

Ce ratio a souvent été repris par les collectivités contrôlées dans le cadre de l'enquête : pour la plupart, il constitue un élément déterminant pour le maintien de l'activité de ski « coûte que coûte ». Pourtant, ces chiffres sont issus d'études souvent anciennes, circonscrites sur le plan géographique et insuffisamment documentées. Outre qu'elles présentent des biais méthodologiques, elles correspondent davantage aux grandes stations.

Évaluer les retombées espérées dans le cadre des JOP apparaît d'autant plus difficile que les Jeux correspondent à un seul grand événement et non à une activité stable. Les précédentes éditions ont eu lieu dans des économies différentes, et des territoires dont l'aménagement avant et pendant les JOP n'était pas le même, en dépit d'un cahier des charges similaire. Par conséquent, de la problématique budgétaire découle les débats et les tensions sur le choix des infrastructures et des travaux à réaliser pour les JOP 2030.

⁴⁹ [Réponse de DSF au rapport de la Cour des Comptes](#), DSF, 8 janvier 2024

⁵⁰ « [Les stations de montagne face au changement climatique](#) », Cour des Comptes, Février 2024

■ Aménagement et mobilités : des infrastructures pour un projet durable ?

La promesse des organisateurs des JO est de déployer des infrastructures qui contribueront à décarboner les activités de montagne. Cette promesse suscite néanmoins des critiques, notamment sur le volet transport des JO. Deux points font particulièrement débat : la connexion des sites aux transports publics et les trajets des spectateurs pour se rendre aux jeux. Sur le plan des transports et des infrastructures, les débats sont importants. Les trois projets de transport les plus discutés qui sont prévus par ces JOP sont les constructions de deux ascenseurs valléens (remontées mécaniques assurant la liaison entre fond de vallée et stations) à La Plagne et à Bozel et la rénovation de la ligne de train entre Marseille et Briançon. De nombreux désaccords émergent sur la pertinence de ces projets, leur capacité à décarboner les mobilités et à garder un coût soutenable.

Par exemple, une fonctionnaire de la DDT de Savoie met en avant les efforts faits par les autorités en vue des JO. Selon elle, les JO seront l'occasion de décarboner les transports vers les montagnes à travers notamment les ascenseurs valléens :

Comme je le disais, il y a des équipements qui vont être structurants. Par exemple, les deux ascenseurs valléens pour la mobilité, qui vont radicalement changer les choses. [...] après 2030, quand l'ascenseur sera mis en place, par exemple à Aime La Plagne, vous partez de Bruxelles en train. Vous arrivez directement à la gare de Aime. Vous prenez votre valise et vos skis, vous montez dans l'ascenseur et vous arrivez à la station de la Plagne Tarentaise.

Un récit que conteste toutefois Valérie Paumier qui considère ces projets d'ascenseur valléen comme inutiles. En effet, ceux-ci sont, selon elle, incapables de réellement décarboner, car ils ne permettent pas de faire le trajet jusqu'au dernier kilomètre, du fait de l'étendue de la station :

[Le maire de La Plagne] veut mettre un premier tronçon à la piste de bobsleigh. Évidemment, il n'y a pas de logement, mais il y a la piste de bobsleigh. Et ensuite, on est sur un multi-site de 11 stations. Il la met où sa gare d'arrivée [de l'ascenseur] ? Et après, comment il relie les derniers kilomètres ? Sur quelle amplitude horaire ? C'est toujours le problème de l'amplitude horaire. Oui. Il y a 67 000 lits touristiques à La Plagne. 67 000. Combien il lui faut de navettes, de trains, de bus, de je ne sais pas quoi, de taxis, pour relier les 11 sites et les 67 000 lits, afin que les gens qui arriveraient de manière décarbonée par les navettes puissent rejoindre jour et nuit leur station ? Ça ne marche pas. [...] Et derrière, quid de l'exploitation ? Une fois qu'il y a plus de région, qui paye l'exploitation de ces infrastructures qui sont toujours déficitaires ?

Elle rejette également le deuxième projet d'ascenseur valléen, à Bozel :

Il décarbône 5 km d'un pan de montagne, alors qu'il y a des études du cabinet G2A que vous avez retrouvées qui expliquent que les gens qui vont au ski font en moyenne 500 km, en moyenne, en Europe. [...] L'ascenseur valléen de Bozel, il n'est pas relié au rail. Donc on ne décarbône rien. Il va falloir aller à la gare d'arrivée. C'est toujours Moûtiers, il n'y a pas de ligne entre les deux. Il y a 6 km de trou. [...] Il n'y a aucune logique.

Toutefois, Jean-Luc Boch, maire de La Plagne, voit dans cette focalisation sur la question des transports une forme d'acharnement envers les territoires de montagne :

Est-ce que vous avez entendu parler une fois d'une empreinte carbone catastrophique sur les vacances estivales sur le littoral avec l'A7 saturée ? Vous n'en entendez jamais, jamais parler. Donc, ça veut dire qu'il y a un problème. Les voitures polluent en hiver, jamais en été. Vous voyez l'objectivité ? Elle est où, là ? Deuxième chose, quand je vous ai dit que la clientèle principale des stations françaises, c'est 70% de clientèle française. Il vaut mieux sauter dans sa voiture de Paris ou n'importe quel coin de la France à destination de n'importe quelle montagne en France, que sauter dans un avion à destination des quatre coins du monde. L'empreinte carbone n'a rien à voir.

Cette idée semble confirmée par Maël Besson du Shift Project qui estime que « seulement 2% des spectateurs viennent en avion et génèrent 93% du poids carbone des transports ».⁵¹ Le chercheur Hugues François de l'INRAE spécialisé dans la transition des montagnes considère ainsi que le problème du transport n'est pas spécifique aux JO mais bel et bien structurel :

La question que ça pose, derrière, c'est que tout ça, c'est une économie dans laquelle la mobilité est centrale. Et si elle a été permise, c'est parce que cette mobilité, c'est des mobilités carbonées à bas prix.

Pour remédier à cette problématique, plusieurs organisations non gouvernementales issues de la société civile et des élus, professionnels et citoyens dont Maël Besson, ont signé une tribune⁵² appelant à modifier radicalement l'organisation des JOP. Parmi les mesures proposées, figurent la possibilité de conditionner les aides publiques à un règlement environnemental plus strict, la garantie de 100% des sites naturels, le fait d'organiser des Jeux à partir de 100% d'infrastructures existantes ou encore réduire au strict minimum le recours au transport aérien. Mais ces mesures peuvent paraître particulièrement contraignantes, voire inapplicables comme le souligne un membre du COJOP pour qui les spectateurs, y compris ceux qui viennent de très loin et représentent le segment le plus carboné, sont absolument essentiels pour garantir l'équilibre budgétaire de l'évènement :

Quand vous payez des impôts, vous n'avez pas envie que ça coûte trop d'argent public à un événement sportif comme celui-ci. Or, si vous avez moins de spectateurs, vous avez moins de recettes de billetterie et vous avez donc un problème d'équilibre budgétaire. 60 % de nos revenus en termes de billetterie, c'est les sports de glace. Et où est le marché pour ces sports ? En majorité en Amérique du Nord.

Ces difficultés structurelles à la fois économiques et politiques laissent à penser à Valérie Paumier que « des JO durables n'existent pas, et que ça n'existera jamais dans ce monde en dérive énergétique et climatique. Qu'est-ce qu'on fait des grands événements ? [...] quand ils disent que les JO financeront la transition, d'accord, je veux bien y croire, mais alors qu'ils présentent un projet, ils présentent un business plan ».

D'autres éléments de la candidature cristallisent les controverses, notamment le projet de "complexe omnisport olympique" à Nice, dont le coût total est désormais évalué à 148 millions

⁵¹ "Mael Besson : « Que les JO-2030 servent à réduire notre dépendance aux sports d'hiver » ", *Le Dauphiné Libéré*, 27 février 2025

⁵² <https://protectourwinters.fr/jo-2030-en-france-pas-a-nimporte-quel-prix/>, issue du site PROTECTOURWINTERS.COM

d'euros ⁵³. Ce projet repose sur une double infrastructure : la construction d'une nouvelle patinoire pérenne dans la plaine du Var, seule infrastructure sportive neuve des Jeux, estimée à 138 millions d'euros, et l'aménagement temporaire de l'Allianz Riviera, stade du club de l'OGC Nice, pour accueillir d'autres épreuves de glace. Frédéric Maillot, député et rapporteur du budget de la commission du budget des Sports, s'interroge sur la pertinence d'un tel investissement alors qu'une patinoire homologuée existe déjà à Pralognan-la-Vanoise. Un membre du COJOP justifie cet investissement par la nécessité de remplacer l'actuelle patinoire de Nice, jugée non conforme aux standards olympiques. Si Renaud Muselier, président de la région Sud, défend un héritage sportif important pour la métropole et appelle à comparer les coûts cités avec ceux des infrastructures de Paris 2024, bien plus élevés ⁵⁴, les opposants dénoncent un "caprice" coûteux. Ils pointent également un risque environnemental, les infrastructures étant situées en zone inondable, alors que le département a été fortement touché par la tempête Alex en 2020.

Enfin, la forme inédite de ces JO, distribués sur une multitude de sites, est une évolution soutenue par le COJOP pour limiter le risque de gigantisme des infrastructures et éviter la construction "d'éléphants blancs" (bâtiments surdimensionnés et ensuite laissés à l'abandon), comme le défend un membre du COJOP :

Vous n'organisez pas 15 championnats du monde en même temps tous les ans, et donc vous avez un point d'usage nominal de ces équipements. Deuxièmement, en construisant, vous impactez l'environnement : vous artificialisez les sols, vous allez construire des matériaux qui correspondent à des émissions carbone. Ces Jeux « compacts », où tout était centralisé en un seul endroit, c'étaient des Jeux qui avaient un impact sur l'environnement qui était important. Le modèle est en train d'évoluer : vous avez remarqué qu'on a quatre clusters, du nord au sud des Alpes, et ces quatre clusters, globalement, ce sont l'utilisation d'infrastructures existantes pour beaucoup, donc de ne pas construire, donc de moins émettre.

Au contraire, Valérie Paumier estime que cela risque d'augmenter les dérapages économiques et le bilan carbone de ces jeux :

On a quand même un territoire olympique qui va du Léman à Nice, donc on a 600 km de territoire olympique, avec, normalement, une baisse des coûts ou des coûts raisonnés. Impossible sur 600 km. Rien que dans Paris, on a eu des dépassements de budget, alors que finalement, c'était fait pour les gens. C'était génial, Paris, c'était intra-muros, des routes ont été coupées, on a fabriqué des trucs sur plutôt sur des routes à la Concorde, c'était chouette. Là, on parle d'infrastructures sur 600 km, sans compter comment vont se déplacer les journalistes de Nice au Léman, avec tous les sites éparpillés partout, aucune idée.

Dans tous les cas, le passage à un tourisme estival souvent promu comme alternative aux sports d'hiver ne saurait suffire dans le cadre du changement climatique, comme le souligne

⁵³ ["Jeux Olympiques 2030 : combien ça va vraiment coûter à la ville de Nice ?", France 3](#)

⁵⁴ ["JO 2030. Renaud Muselier soutient le projet de construire une patinoire à Nice", Ouest France, 3 décembre 2025](#) ; [« Malgré les critiques, Renaud Muselier défend la construction d'une patinoire à Nice pour les JO 2030 », L'Equipe, le 3 décembre 2025](#)

le chercheur de l'INRAE Hugues François spécialisé dans la transition socio-économique des montagnes ⁵⁵ :

On a tendance à magnifier le développement estival qui est un tourisme en relation avec la nature. Alors que potentiellement, c'est un tourisme qui, d'un point de vue environnemental, est beaucoup plus délétère.

Les choix de construction d'infrastructures de transport et d'installations sportives sont donc au cœur des désaccords sur la préparation des jeux olympiques. La question de financer des moyens de transport qui permettent la décarbonation de l'accès au ski ou la transition vers d'autres usages de la montagne se reflète dans les débats sur les ascenseurs valléens. La difficulté à inventer des modèles économiques alternatifs au ski qui soient vertueux est également un élément clé de ces discussions.

■ L'impact incertain des Jeux sur la nécessaire transition des territoires de montagne

Les débats autour des grands projets comme les JOP, qui mobiliseront des moyens importants et auront un impact de long terme sur les infrastructures, appellent à des réflexions plus larges sur le modèle socio-économique des zones de montagne et son évolution. Face au changement climatique qui bouleverse le secteur de la montagne, les stations doivent faire un choix entre continuité du modèle économique et rupture brutale du "tout ski", voire du tourisme. Cette problématique rend plus tangible la problématique de l'héritage des JOP et du public auquel cet héritage sera dédié. À qui doit profiter prioritairement l'héritage des JOP, et surtout, quelles sont les modalités de cet héritage ? Qui profitera réellement de ces jeux ? Ces questions et les réponses que les acteurs (organisateurs et associations notamment) leur apportent sont déterminantes dans les stratégies employées pour légitimer ou inversement remettre en cause le projet.

■ Les impacts du changement climatique se font déjà sentir et iront croissant

Les JOP soulèvent de nombreuses questions, notamment celle de la poursuite d'exploitation économique fondée sur un modèle vulnérable au changement climatique. Pour autant, il existe un consensus scientifique aujourd'hui sur la faisabilité théorique des JOP d'hiver en 2030. Hugues François, chercheur en aménagement touristique de la montagne au LESSEM (Laboratoire Écosystème et Société en Montagne) de Grenoble, spécialisé dans la transition socio-économique des montagnes à l'aune du changement climatique se veut rassurant :

Il n'y a pas vraiment d'inquiétude à se faire sur la faisabilité des JO. Ça fait maintenant assez longtemps que toutes les compétitions sportives se déroulent sur de la neige qui a été produite [...], [il est relativement facile de] trouver des créneaux de production pour produire suffisamment pour enneiger une piste de ski de la taille de celle qu'on a

⁵⁵ Entretien réalisé avec Hugues François le 12 décembre 2025

besoin pour des épreuves olympiques. A priori, techniquement, ça ne sera pas un problème.

C'est aussi ce qu'illustrent plusieurs travaux de chercheurs spécialisés dans ce domaine⁵⁶, qui insistent sur la résilience de nombreuses stations de montagne face au changement climatique permise par la neige de culture, dont l'impact écologique est par ailleurs à nuancer comme le souligne un membre du COJOP :

Une étude est sortie sur le bassin versant du Fier, la rivière des Aravis, donc c'est la Clusaz, le Grand Bornand. Stations de basse altitude, donc stations qui utilisent la neige de culture. Et l'usage, par la neige de culture, c'est 17% de la ressource en eau consommée. Et c'est de l'eau qui est pompée, pas de l'eau potable. Donc c'est à la fois un vrai impact, c'est-à-dire que 17% ce n'est pas négligeable, mais en même temps ce n'est pas l'impact majeur de l'eau consommée.

Même si l'impact de la neige de culture sur l'eau potable est nuancé, un certain nombre de modèles ont ainsi pu être développés afin de prédire l'enneigement des stations dont le modèle CLIMSNOW développé notamment par Météo France, l'INRAE et le cabinet de conseil Dianeige. Celui-ci, en prenant en compte la localisation de la station, son historique climatique et d'autres indicateurs météorologiques, simule plusieurs scénarii de l'état du climat tout au long du 21^{ème} siècle. Il est largement utilisé par différentes stations pour illustrer la possibilité technique du ski durant encore plusieurs décennies, prolongée par l'usage de la neige de culture⁵⁷. Cette vision est parfois critiquée par des chercheurs ou associations avec lesquels nous avons interagi qui y voient une forme d'interprétation politique de ces données techniques. Ils considèrent que ces études devraient plutôt inciter à freiner dès maintenant le modèle du "tout ski". Certains acteurs locaux dénoncent parfois un manque de transparence vis-à-vis des autorités, notamment la région PACA, qui ne souhaitent pas dévoiler les résultats de l'étude CLIMSNOW pour les stations des Alpes du Sud⁵⁸. Ils craignent en particulier que les stations ne profitent de l'opacité pour investir.

En effet, de très nombreuses études scientifiques⁵⁹ relèvent depuis longtemps une baisse progressive des hivers propices au ski, avec une potentielle disparition du ski dans les Alpes à l'horizon 2100, malgré l'usage de canons à neige qui ne peuvent pas être utilisés au-delà d'une certaine température. Malgré les incertitudes inhérentes aux prévisions, celles-ci convergent vers une fermeture de la grande majorité des stations de basse et moyenne montagne d'ici 2050, laissant la place aux stations de haute montagne, en général plus étendues mais bien moins nombreuses. Plus inquiétant encore, les zones montagneuses sont souvent les premières victimes du changement climatique. En effet, c'est dans ces zones que les effets du réchauffement climatique seront et sont aujourd'hui déjà les plus importants, ce

⁵⁶ *Winter Tourism and Climate Change in the Alps: An Assessment of Resource Consumption, Snow Reliability, and Future Snowmaking Potential*, Rixen, Christian, Teich, Michaela, Lardelli, Corina, Gallati, David, Pohl, Mandy, et al. (2011)

⁵⁷ « [Pourra-t-on encore skier aux 7 Laux et au collet d'Allevard](#) », site web de Mon séjour en montagne, le 28 février 2025

⁵⁸ « [Neige en station en 2050 : la région n'a toujours pas dévoilé l'étude payée sur fonds publics](#) », Ram05 (radio), le 12 juin 2024

A Climate Review of climate change risk for ski tourism, Steigler et al., 2017

qui se traduit par des événements climatiques exceptionnels. Valérie Paumier, de l'association Résilience Montagne, rappelle que :

Les avalanches sont exacerbées par le réchauffement climatique [...] actuellement, on a les Aravis coupés. C'est-à-dire que là, actuellement, La Clusaz, on met 1h40 pour y aller, pour passer par la route principale, parce qu'il y a eu un éboulement rocheux. On a eu beaucoup de pluie, la roche est fragilisée par les canicules extrêmes, ça tombe. Ce qui m'intéresse aussi, c'est cette fonte du permafrost, qui est majeure aujourd'hui en France.

Les éboulements sont selon Valérie Paumier le plus grand risque auxquels font face ces JOP :

Pour moi les JOP vont avoir lieu, sauf effondrement majeur sur des infrastructures ou sur des routes qui vont couper.

Les zones de haute montagne sont également déstabilisées, comme l'explique Hugues François :

Les zones de montagne sont particulièrement marquantes parce qu'on a effectivement plus de glissements de terrain, on a la déstabilisation du pergélisol qui a des impacts sur les zones dans lesquelles on pratique l'alpinisme et qui deviennent impraticables. On a des coulées de boue à des endroits où avant on n'en avait jamais eu.

En effet, si les éboulement récents les plus dévastateurs pour les infrastructures (ligne de la Maurienne en 2023, N90 en février 2025⁵⁹, N205 en août 2025)⁶⁰ surviennent dans des zones de moyenne montagne surtout après de fortes pluies, les zones de haute et très haute montagne sont également vulnérables, ce qui fragilise les infrastructures touristiques qui y sont implantées et compromet les perspectives d'une implantation de domaines skiables plus en hauteur : le télésiège du Col à Val Thorens, qui servait anciennement d'accès au secteur du ski d'été, a été fermé définitivement en 2022 en raison de l'instabilité du sol sous la gare d'arrivée. Ce sont donc les infrastructures de montagne dans leur ensemble (routes d'accès, remontées) qui sont généralement plus vulnérables qu'avant face aux risques naturels.

Les montagnes sont donc de plus en plus instables, mais aussi de plus en plus vulnérables face au manque d'eau. Selon Hugues François, le réchauffement climatique fait peser un risque majeur sur la ressource en eau dans les zones montagneuses :

Cela peut engager des débats entre le stockage de l'eau en altitude et les problématiques de sécheresse qu'il peut y avoir en aval. Parce que de manière générale, on a quand même une diminution de la cryosphère [neige et glace] et de sa contribution à l'hydrologie qui est attendue. Et ça, ça va risquer d'être un enjeu assez majeur pour l'habitat et les zones de montagne à l'avenir.

⁵⁹ [Le spectaculaire effondrement dans la vallée de la Maurienne rappelle la vulnérabilité des grands axes traversant les Alpes](#), Le Monde, 14 septembre 2023

⁶⁰ [Éboulement sur la RN90 en Savoie](#), France Info, 3 février 2025

En particulier, les glaciers jouent un rôle fondamental dans la régulation du cycle de l'eau en montagne. En effet, la restitution des chutes de neige de l'hiver par les sources, et la fonte « normale » des glaciers assurent l'essentiel du débit des rivières alpines. Selon des personnes travaillant à la régie d'un important affluent du Rhône avec lesquelles nous avons pu échanger, qui souhaitent rester anonymes, la disparition de ce soutien aurait des "conséquences très graves sur la disponibilité estivale de la ressource en eau". Cette dégradation des conditions naturelles pose la question de la pertinence de l'organisation d'un événement planétaire tel que les Jeux d'hiver dans un territoire à risque. Dès lors, la question de l'héritage et de l'après-JO apparaît fondamentale pour faire face au mieux à ces menaces.

À ces difficultés techniques liées au maintien de l'activité économique et des lieux de vie existants s'ajoutent les oppositions liées à la protection des zones glaciaires et post-glaciaires. Le projet du troisième tronçon du téléphérique de La Grave, dans les Hautes-Alpes cristallise cette évolution⁶¹. La combinaison des deux facteurs complique l'élévation du domaine skiable qui aurait été l'une des solutions pour pérenniser l'activité, comme le préconise la Cour des Comptes dans son rapport de 2024 sur les stations de montagne⁶². Cependant, les stations les plus dépendantes de cette adaptation sont celles de basse ou moyenne altitude, qui engagent des travaux pour restructurer leur réseau et le redéployer à une altitude le plus souvent entre 2000 et 3000 mètres. Les espaces de haute montagne ne sont donc pas les principaux concernés. Toutefois, à long terme, le risque de voir les exploitants de domaines skiables coincés entre la remontée des limites d'enneigement et l'instabilité des zones de haute montagne est réel.



Figure 4 – Image du téléphérique de La Grave⁶³

Pour résumer ces risques naturels, les évolutions de long terme de la montagne risquent de rendre plus difficile l'exploitation économique et l'habitation des espaces de montagne concernés par le ski, à la fois pour des raisons d'éboulements, de déstabilisation du pergélisol et d'une disponibilité irrégulière de l'eau.

⁶¹ « [Téléphérique La Grave – La Meije : des opposants occupent le glacier, les travaux retardés](#) », France 3 Auvergne Rhône-Alpes, le 9 octobre 2023

⁶² « [Les stations de montagne face au changement climatique](#) », Cour des Comptes, Février 2024

⁶³ <https://www.hautesvallees.com/la-grave/que-faire/telepheriques-des-glaciers-de-la-meije/>

■ L'héritage des Jeux ne fait pas l'unanimité

Le contexte du réchauffement climatique qui affecte négativement les sports d'hiver force les acteurs à se positionner non seulement sur le projet en tant que tel, mais aussi son héritage et ses conséquences à plus long terme pour la transition. À qui profiteront réellement les Jeux et les infrastructures qu'ils laisseront derrière eux ? Aux yeux des détracteurs des Jeux, les infrastructures réalisées lors de ces JOP 2030 seront, ou bien obsolètes après l'événement, ou bien destinées aux activités touristiques, au détriment des habitants, tandis que les autorités soulignent le taux d'utilisation d'infrastructures préexistantes et les potentielles retombées économiques pour les Alpes françaises. Le dossier de candidature s'appuie en effet sur un argument comptable fort : 93 % des sites de compétition identifiés sont déjà existants ou temporaires, limitant ainsi l'empreinte matérielle de l'événement. Une fonctionnaire de la DDT de Savoie, souligne que la majorité des installations construites pour les Jeux d'Albertville de 1992 seront réutilisées à l'occasion des JOP 2030 :

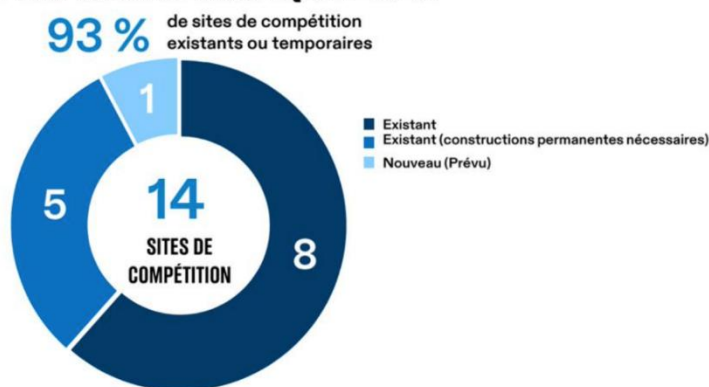
Un des gros atouts de la candidature JOP d'hiver 2030, c'était le fait qu'on avait déjà beaucoup d'équipements existants par les JOP de 1992.

Les Jeux d'Albertville de 1992 ont en effet été l'occasion de construire notamment une piste de bobsleigh à La Plagne, un tremplin de saut à ski à Courchevel, et de stimuler l'activité touristique et du ski dans les Alpes françaises, dont le réemploi est mis en avant par le dossier de candidature.

Par ailleurs, certaines infrastructures construites spécialement pour l'occasion seront réinvesties au service de la population locale et d'activités pour le territoire comme à Bozel, comme le souligne encore une fonctionnaire de la DDT de Savoie :

Le futur village olympique [...] deviendra une résidence, [avec] des logements pour les saisonniers. [...] L'ascenseur valléen, il va pouvoir très bien servir à d'autres choses que du ski. Il pourra servir l'été pour le VTT, il pourra servir pour des randonneurs.

PLAN DIRECTEUR DES SITES - ALIGNEMENT SUR L'AGENDA OLYMPIQUE 2020



5 VILLAGES OLYMPIQUES	
Nice (1 500 lits) : Construction prévue conformément aux plans d'hébergement à long terme	
Briançon (1 250 lits) : Construction prévue conformément aux plans à long terme	
Chinailon / Le Grand-Bornand (700 lits) : Appartements saisonniers prévus	
La Plagne (600 lits) : Hôtel existant	
Bozel (700 lits) : Construction prévue conformément aux plans à long terme	

Figure 5 – Statistiques sur les infrastructures, issues du rapport de la commission de futur hôte ⁶⁴

⁶⁴ « [Rapport de la commission de futur hôte pour les JO d'hiver à l'intention de la commission exécutive du CIO](#) », CIO, le 12 juin 2024

Ainsi, le village olympique et l'ascenseur valléen entre Bozel et Courchevel sont présentés par les pouvoirs publics comme une opportunité de diversifier l'activité économique du territoire au profit du tourisme d'été, ou de loger les locaux et les saisonniers. Ce que confirme Jean-Luc Boch, qui met en avant l'exemple de la piste de bobsleigh de La Plagne qui sera rénovée pour façon à limiter son impact écologique :

On ne touche pas à la piste elle-même, elle est en parfait état, on ne fait que des adaptations et des modifications qui vont nous permettre d'avoir une piste plus vertueuse.

La réutilisation de la piste de Bobsleigh à l'occasion des Jeux 2030 permet ainsi non seulement de mettre en valeur le patrimoine historique et sportif de La Plagne⁶⁵, mais aussi de renforcer l'efficacité de la structure et par conséquent contribuer à la transition énergétique du territoire.

Cette durabilité est défendue dans tous les cahiers des charges des Jeux qui ont été, selon les instances chargées de les organiser, conçus pour se marier avec la transition. En particulier, le rapport de faisabilité du CIO explicite les attendus en termes d'héritage de ces JOP⁶⁶. Tout d'abord selon cette étude, les Jeux s'inscrivent dans la continuité de plans régionaux tels que le plan montagne de la région Auvergne Rhône-Alpes adopté en 2021 et le budget 100% vert de la région Sud adopté en 2022, qui consistent à intégrer un critère climat dans tous les dossiers que la région finance (un budget critiqué par l'opposition qui y voit une mesure purement symbolique⁶⁷). Par ailleurs, le rapport de la commission de futur hôte⁶⁸ met en avant la nécessité de développer une culture sportive auprès de la population et notamment des jeunes et d'utiliser cet événement pour sensibiliser notamment les plus jeunes aux problématiques environnementales des montagnes, tout en favorisant la transition écologique des montagnes. De même, le rapport du Comité interministériel des Jeux Olympiques et Paralympiques de juin 2025⁶⁹ explicite l'organisation de l'héritage de ces jeux. Ce sera au SGPE (Secrétariat Général à la Planification Écologique) de réaliser une feuille de route environnement pour l'héritage des JOP par un suivi d'indicateurs pertinents afin de s'assurer que les Jeux constituent bien un tremplin pour la transition écologique. Cette feuille de route devra impliquer le COJOP, la SOLIDEO, les différentes parties prenantes et la société civile afin de contribuer à la gestion durable des sites et à valoriser l'héritage environnemental des jeux.

Les JO seraient alors l'occasion de rénover des infrastructures existantes pour les adapter et d'en développer de nouvelles qui seront utiles pour la suite. Une fonctionnaire de la DDT de Savoie estime que ces nouveaux aménagements profiteront à tous les habitants, et aux stations de basse et moyenne montagne, qui sont intéressées par l'idée « de voir d'autres

⁶⁵ « [Jeux olympiques d'hiver 2030 : "c'est un symbole fort de pouvoir réutiliser la piste mythique de bobsleigh de La Plagne"](#) », France Bleu, le 7 avril 2025

⁶⁶ « [Etude de faisabilité du CIO](#) », CIO, Novembre 2023

⁶⁷ « [Les élus de la Région Sud adoptent leur nouveau budget 100% climat](#) », Made in Marseille, le 16 décembre 2023

⁶⁸ « [Rapport de la commission de futur hôte pour les JO d'hiver à l'intention de la commission exécutive du CIO](#) », CIO, le 12 juin 2024

⁶⁹ [Rapport du Comité interministériel des Jeux Olympiques et Paralympiques, 25 juin 2025](#)

activités arriver sur le territoire pour quand même maintenir un peu un niveau de revenu basé sur le tourisme. [C'est] une façon de conforter leur territoire, de conforter des investissements, préparer l'avenir ».

Les JO rempliraient aussi la fonction de laboratoire de la transition pour développer de nouvelles solutions pour les territoires de montagne selon un membre du COJOP :

On va essayer de travailler à des solutions innovantes, émergentes, faire en sorte que quand vous réservez votre billet sur une application, on vous propose la solution la moins émettrice de carbone pour venir voir le spectacle. Et ça typiquement, ce sont des choses qui n'ont jamais été faites. Donc on est en train de travailler ces solutions. Je ne dis pas qu'on va y arriver, mais on est en train de travailler à ces solutions.

Cependant, ces solutions doivent aussi respecter les contraintes budgétaires des JO qui doivent être aussi équilibrés financièrement que possible, ce qui limite leur mise en place, comme nous l'avons vu dans la discussion sur la décarbonation des transports.

La réflexion portant sur le catalogue des sports offerts lors des JO est contrainte quant à elle par des raisons réglementaires et politiques. Toujours selon un membre du COJOP, certains sports considérés comme coûteux et dont les infrastructures ont peu de chances d'être rentabilisées au regard de la faible pratique en France sont maintenus, soit pour des raisons culturelles et historiques, soit parce qu'ils bénéficient de la promotion réalisée par leurs fédérations internationales. La Charte olympique limite l'objet des Jeux d'hiver aux sports de neige et de glace. Certaines fédérations s'opposent à l'intégration de disciplines sans neige, comme le trail ou le cyclo-cross ; bien que ces sports favorisent l'adaptation du modèle montagnard, ils entreraient en concurrence directe avec leur système traditionnel. Cela ouvre la réflexion, défendue par certains, d'une mise en commun des sites avec d'autres pays : réutiliser la piste de bobsleigh des JO de Milan-Cortina (2026), ou l'anneau de glace pour les épreuves de patinage de vitesse sur longue piste existant aux Pays-Bas.

Enfin, les responsables des JO soulignent la fierté des habitants des territoires concernés d'organiser des grands projets de cette envergure. Un membre du COJOP, convoque également le souvenir positif de 1992 pour justifier l'aspect positif de l'organisation d'un grand événement d'envergure mondiale une nouvelle fois :

Aujourd'hui, à chaque fois qu'on se déplace, on a des gens qui viennent nous voir en disant "Moi, j'étais volontaire à Albertville, comment je peux être volontaire en 2030 ?" Parce que ce sont des souvenirs qui marquent. On n'est pas du tout au moment où recruter des volontaires. Mais c'est vous dire que ça reste beaucoup aussi dans la mémoire d'un territoire qui accueille les Jeux.

Ces impacts positifs ne sont cependant toujours pas perçus par Delphine Larat qui considère que ces infrastructures ne profiteront pas aux habitants mais seulement aux touristes :

On va développer les transports non pas pour les habitants des territoires pour aller d'un point A à un point B, mais pour les touristes qui viennent et sachant qu'il y en aura de plus en plus. Donc ça ne va pas développer les territoires pour les habitants en fournissant des services au public ou aux territoires.

De fait, s'il est vrai que les régions concernées par les Jeux ont depuis longtemps développé une offre permettant aux touristes notamment Parisiens, Grenoblois, Chambériens, Annéciens, Genevois, Lyonnais et Marseillais de rejoindre les stations de ski assez facilement, les trajets d'un point à un autre en montagne restent très dépendants de la voiture, y compris pendant la saison d'hiver. Dans les Hautes-Alpes, territoire très peu peuplé mais riche en stations de ski, on relève par exemple 3h14 de trajet en transports en commun entre Serre-Chevalier et Abriès, contre 1h12 en voiture⁷⁰.

Valérie Paumier, de l'association Résilience Montagne, ne croit pas non plus à des JO qui profiteraient aux villages de montagne :

S'il y avait un ruissellement du ski vers les villages, on arriverait au moins à garder nos propres habitants à l'année. [Le ski] change les villages [...] Le ruissellement, il va être vers quelques promoteurs immobiliers, quelques restaurants [et] sur le BTP.

Au lieu d'investir dans la transition et la gestion de la crise climatique, les dépenses des JO serviront quasi exclusivement au secteur du BTP selon elle, plus particulièrement à la construction, pas vraiment à la rénovation, mises à part les infrastructures sportives. Les lits construits pour cette occasion ont selon elle une forte chance d'augmenter le nombre de lits « froids », c'est-à-dire utilisés moins de 15 jours par an, et qui ne résoudront pas les difficultés de logement auxquelles sont confrontés les locaux et les saisonniers (disponibilité et prix). Le taux de lits froids, et le refroidissement général, est une préoccupation de la Cour des Comptes dans son rapport de 2024 qui préconise également des solutions pour enrayer la tendance :

Dans un contexte de maturité du marché des sports d'hiver, de baisse structurelle de l'activité et de vieillissement des skieurs une telle mécanique a entraîné une érosion du parc d'hébergement marchand ou lits « chauds » au profit du secteur non marchand, dont le taux d'occupation est aléatoire. Dans cette situation, la création des résidences de tourisme, assurant un fort taux de remplissage des hébergements, est apparue comme une solution permettant un renouvellement quantitatif et qualitatif du parc.

Le taux global de lits froids reste imprécis en raison des incertitudes sur le taux de location des résidences secondaires, mais il grimpe à 61% à Chamonix-Mont-Blanc, tandis qu'il n'est que de 14% à Val Thorens. Les conséquences de l'augmentation du nombre de lits froids seraient néfastes pour la décarbonation du tourisme en montagne. En effet le remplissage de ces lits supplémentaires ne pourra se faire qu'en attirant une clientèle lointaine et donc carbonée, selon Valérie Paumier. :

Si on construit moins, alors on monte moins de gamme. Et plus on construit, plus on va chercher des clientèles lointaines et plus on perd des clientèles de proximité. Et tout ça, c'est une espèce de chien qui se mord la queue où finalement, on devrait faire avec l'existant. On a 3 millions, rapport de Marina Ferrari 2021, je crois, on a 3 600

⁷⁰ (SNCF Connect le 12/01/26 pour un départ le 13/01)

000 touristiques en montagne à remplir. Si on en a 4 millions, les 400 000 qui vont arriver vont revenir par avion.

Les infrastructures servant directement aux Jeux seraient également surdimensionnées ou inadaptées par rapport à l'usage futur qui est prévu. Le pôle presse de La Clusaz a vocation à devenir un gymnase, ce qui ne correspond pas aux priorités du village comme le souligne Valérie Paumier :

La Clusaz vient d'annoncer la construction d'un pôle presse gigantesque dans le village. On trouve tout ça, hein. J'ai dû poster dessus. Qui sera transformé en gymnase. Tant mieux. La Clusaz aura son gymnase, le fameux héritage [ironique]. Sauf que c'est un village de 1 500 habitants, qui n'a même pas d'école publique. Tant mieux pour les sportifs. Mais pareil, quand on parle d'un héritage, d'un gymnase aussi beau à la Clusaz, quid de l'exploitation ? Et comment on fait tourner ce truc-là après, une fois que la Solidéo et les Cojo sont partis ?

Dès lors, pour les opposants, le principal enjeu associé à l'héritage des infrastructures des JOP est celui de leur soutenabilité écologique et financière future. Certaines associations sont plus que dubitatives face à la pertinence de certains projets associés aux JOP. Ainsi un article du média Reporterre⁷¹ souligne le manque de rentabilité de la piste de bobsleigh de La Plagne dont le déficit est estimé à 100 000 € par an remboursé par la collectivité. De plus, celle-ci ne profite selon les opposants qu'à une minorité (15 000 personnes par an dont une majorité de touristes). Les opposants craignent en outre une dérive budgétaire pour la rénovation de la piste de Bobsleigh à l'image de la construction initiale de cette piste en 1992 où le budget a dû évoluer de 70 à 232,8 millions de francs.

Finalement, les débats autour de l'héritage des JOP révèle deux visions radicalement différentes des projets proposés. Les organisateurs vantent des installations existantes rénovées, des nouvelles infrastructures utiles sur le long terme aux habitants, dans un schéma de perpétuation et d'accroissement de l'activité touristique. Les opposants dénoncent des projets inadaptés aux besoins des locaux, de mobilité décarbonée comme de logements, et s'inquiètent plus des usages et de la soutenabilité financière des infrastructures sur le long terme.

■ Les Jeux contribuent à prolonger un modèle du tout-ski alors que les équilibres économiques qui le sous-tendent sont fragilisés et que les solutions alternatives ne sont pas encore établies

Ces débats sur les Jeux et leur héritage sont souvent fondés sur la vision que les acteurs ont du futur des montagnes. Les opposants aux JOP rappellent notamment que le modèle économique du tout ski, loin d'être une évidence, est au contraire condamné à progressivement disparaître. Ils font le constat d'une disparition de l'équilibre économique, qui doit servir de base pour réfléchir à des solutions. En effet le modèle du ski nécessite de lourds investissements pour construire les remontées mécaniques (148 millions pour le Jandri

⁷¹« [JO 2030 : rénover la piste de bobsleigh, une opération couteuse et inutile](#) », Reporterre, le 25 juillet 2025

Express, nouvelle remontée des Deux Alpes par exemple)⁷² qui doivent ensuite être rentabilisés par une fréquentation forte et continue. L'enneigement, de plus en plus court et irrégulier, met à mal cet équilibre, à moins d'augmenter le prix des forfaits pour compenser. Pour le chercheur Hugues François, les stations les plus en difficulté aujourd'hui font en réalité face à un déséquilibre structurel qui n'est plus supportable avec les derniers hivers. Elles seraient liées au modèle de développement en lui-même :

Si on regarde les remontées mécaniques en tant que telles, effectivement, l'exercice peut être déficitaire [...]. Si on regarde le secteur du tourisme dans son ensemble, on se rend compte que l'activité qui est générée par le fonctionnement de la remontée mécanique est bénéficiaire, et elle est génératrice d'une fiscalité qui permet à la collectivité de maintenir un outil de développement qui est déficitaire. Et alors ça, c'était peut-être vrai, jusque dans les années 80 [...]. Mais ce qui change, c'est effectivement cette fréquence de retour des années difficiles, [...] et la question, ce n'est pas tant quel est l'enneigement moyen de sa saison de sport d'hiver, que à combien d'années déficitaires une station de sport d'hiver peut résister.

Cette récurrence des années difficiles et un surdimensionnement des infrastructures vieillissantes sont les causes principales du démontage progressif des infrastructures de Saint Pierre, petite station située à 900m dans le massif de la Chartreuse. La station subit un déficit structurel depuis 2003, selon Emmanuel Heyman⁷³, responsable tourisme de la commune, qui explique que les élus ont choisi de redimensionner l'activité de ski à la baisse pour préserver les dépenses liées à la petite enfance et le traitement des déchets. La station comptait 4 télésièges contre 1,5 en moyenne pour des stations de taille comparable. Le télésiège de la Combe de l'Ours a ainsi été vendu à la Station de Val-Cenis, en Maurienne, pour 1,6 millions d'euros,⁷⁴ afin de désendetter la commune. Les autres seront vendus en pièce détachées ou simplement démontés. Contrairement aux stations de taille similaire, la station a aussi fait choix de ne pas développer de canons à neige, pour préserver la ressource en eau du secteur.



⁷² ["Aux Deux-Alpes, un nouveau téléphérique colossal pour prolonger la « fuite en avant » de l'économie du ski"](#), Le Monde, le 7 décembre 2024

⁷³ [« Saint-Pierre de Chartreuse vers un tourisme durable ? »](#), Alpine Mag, le 13 février 2024

⁷⁴ [Cette petite station de ski a vendu son télésiège 1,6 million d'euros pour redresser ses comptes.](#), France 3 Auvergne Rhône-Alpes, le 22 juin 2025

Figure 6 – Le village de Saint Pierre de Chartreuse⁷⁵

Emmanuel George, chercheur à l'INRAE en économie touristique chargé de l'étude sur le domaine qui se déroule dans le cadre de l'étude européenne TranStat (transition des stations), estime que les difficultés financières sont cependant encore plus anciennes⁷³ :

Dans un certain nombre de documents, on note déjà que la régie (qui gère le domaine skiable) était déficitaire sur la période 1970-78. On développ[ait] cela dit intensivement et on cré[ait] des lits touristiques pour accueillir des gens.

La station est ouverte moins de 100 jours par an depuis au moins 2012-2013 selon la Chambre régionale des Comptes, alors que ce nombre de jours d'ouverture est souvent considéré comme le seuil en-deçà duquel une station ne peut être rentable.

Ce constat des difficultés économiques croissantes étant posé pour les stations de basse ou moyenne altitude, l'ensemble des acteurs du dossier JOP 2030 et des chercheurs s'accorde à dire qu'inventer la transition des stations de montagne sera difficile. Y compris pour des stations comme Saint-Pierre qui ont été pionnières dans le développement du tourisme dans les Alpes, et qui se sont lancées dans le ski par peur de rater la ruée vers l'or blanc, comme l'explique un peu plus loin Emmanuel George⁷³ :

Autant dans les années 1950-60, nous avons eu des modèles de développement des stations de sport d'hiver clairs, autant en termes de transition, personne n'est capable de dire ce qu'elle doit être, avec un modèle éprouvé. Nous sommes donc clairement dans de l'expérimentation, et elle doit être centrale dans la réflexion. Ce que font déjà des associations sur le territoire.

La station voisine de Saint Hilaire du Touvet a par exemple été reprise par une association de villageois qui souhaitent « éviter de devenir un village-dortoir »⁷⁶. Avec leur nouveau modèle, « pour couvrir [leurs] frais fixes, il [leur] faut environ 5-6 jours d'ouverture sur la saison. Normalement, on aura le quota donc jusqu'ici tout va bien ». Il s'agit pour eux de maintenir un lieu convivial en apportant chacun leurs compétences, et réfléchir à un modèle 4 saisons. Mais ce modèle convient aux structures suffisamment petites pour que les bénévoles les fassent tourner, et ne permettra pas de nouveaux investissements, ce qui ne conviendra donc pas à toutes les stations.

Pour les représentants de l'État sur le terrain ou certains élus locaux, le fait que le ski est profondément ancré localement justifierait un maintien du modèle, en partie faute de conditions de rechange, comme l'admet Jean-Luc Boch, maire de La Plagne :

Il faut arrêter le dogmatisme et être dans une logique absolue. Cette logique veut qu'aujourd'hui, ce modèle, oui, il n'est pas vertueux, mais si demain on le supprime, c'est catastrophique.

Hugues François, chercheur, rappelle qu'après un premier changement complet du modèle économique de la montagne il y a 50 ans, de l'élevage et de l'industrie vers le ski, il est difficile de demander à la génération suivante de revenir en arrière : « On demande aux mêmes

⁷⁵ <https://www.skieur.com/station-ski-saint-pierre-de-chartreuse-le-planolet>

⁷⁶ « Isère : près de mille forfaits vendus ce dimanche à la station de Saint Hilaire du Touvet, "un truc de dingue" », France Bleu, le 11 janvier 2026

personnes, et ou éventuellement à leurs enfants, de faire une deuxième révolution totale de leur modèle de développement. »

Face à cette dégradation, les opposants aux JOP défendent des perspectives différentes. Valérie Paumier prend le parti de faire le “deuil” d’un modèle fondé sur le tout ski. Elle différencie fortement les territoires selon les altitudes, les enneigements, l’importance économique de la station et le substrat économique préexistant. Elle appelle à un changement de la gouvernance des stations de ski en France, pour réunir toutes les parties prenantes de la vallée afin de réfléchir à la manière de conduire la transition :

Par territoire, on mettrait autour des tables tout le monde, pas que des remontées mécaniques et un maire, qui ont tous un intérêt à ce que ça fonctionne. Résidents permanents, résidents secondaires, agriculteurs, entreprises qui sont en bas, qui dépendent aussi de l'activité qui est en haut, les concessionnaires d'autoroutes, on n'oublie jamais les résidents secondaires, qui eux, payent des taxes en village, ils ont un droit de regard, et il faudrait juste écouter les peurs de tous. Parce qu'ils ont tous peur, en fait.

Certains acteurs relativisent également la centralité du ski dans l’économie de la montagne, dans la mesure où la disparition du ski n’aura pas les mêmes conséquences partout, a fortiori là où des activités économiques solides préexistent. Hugues François insiste sur ce point en rappelant que le ski reste au centre des discussions, y compris là où son importance économique est faible :

Aujourd'hui, on parle de sports d'hiver de manière très prépondérante dans les montagnes, comme si c'était au sein de toutes les montagnes. [...] Dans la formulation de ce plan d'adaptation au changement climatique, le premier sujet qu'on aborde quand on parle de tourisme, c'est 'qu'est-ce qu'on va faire des stations de sports d'hiver' ? Dans le Massif central, c'est 2% du moment de puissance national. C'est rien. [...] Donc, les stations de sports d'hiver sont un problème pour l'adaptation des territoires de montagne. Et y compris pour l'imaginaire qu'elles véhiculent.

Dans cette citation, le moment de puissance correspond à un indicateur conventionnel de la capacité d’accueil d’une remontée mécanique. Il correspond au produit entre le débit théorique (en nombre de skieur/heure) et le dénivelé de la remontée⁷⁷. Ici, le Massif central serait beaucoup moins concerné par les enjeux de la fin du ski que d’autres territoires, y compris rapporté à son poids dans la population ou l’économie. Dans ce massif, la majorité des emplois touristiques sont liés au domaine de l’hébergement-restauration tandis que les sports et loisirs ne représentent en moyenne que 10% de la part de l’emploi total⁷⁸. Cette part monte à près de 40% dans les Alpes Françaises. Malgré ces chiffres, le taux de pauvreté du Massif central est relativement comparable à celui des Alpes françaises ou des Pyrénées comme en témoigne le dossier “Les revenus et les patrimoines des ménages : Edition 2024” de l’Insee⁷⁹. L’économie du Massif central est en effet portée par une dynamique agricole forte et un historique industriel proéminent avec notamment la présence des usines Michelin à Clermont-Ferrand, qui font de cette région un territoire relativement dynamique et attractif malgré la

⁷⁷ « [Moment de puissance](#) », page wikipédia

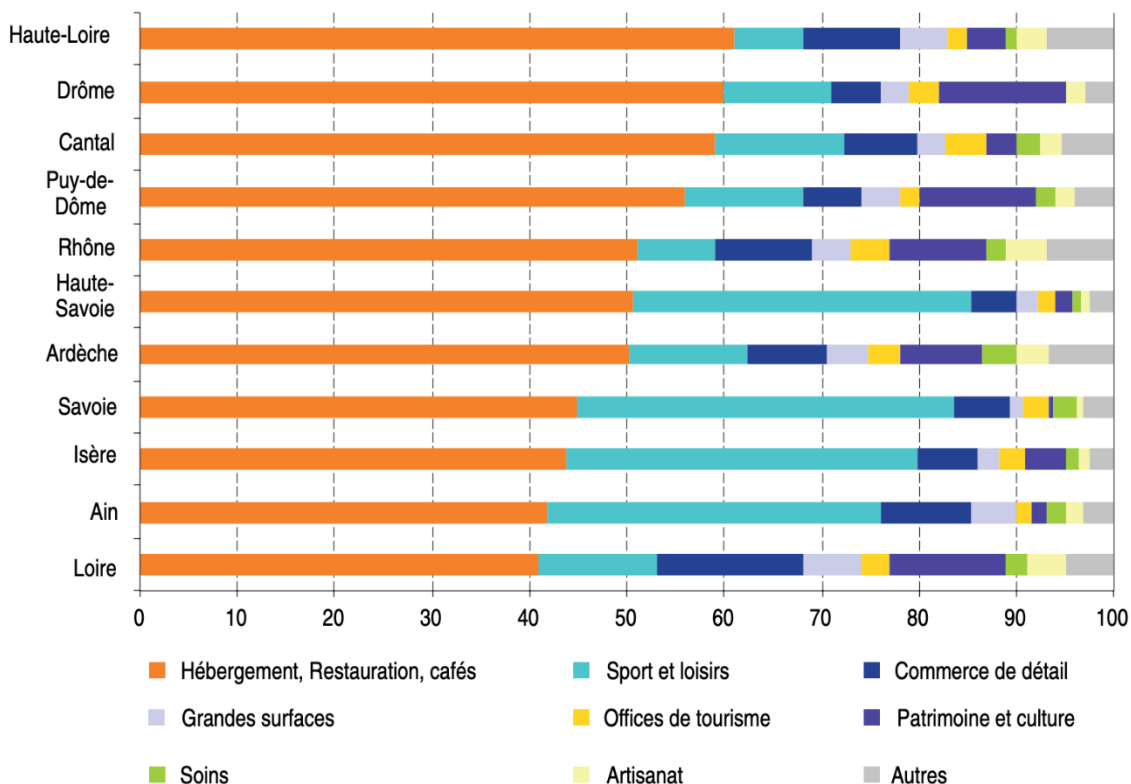
⁷⁸ « L’économie des zones de montagnes », INSEE, Juin 2017

⁷⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7941411?sommaire=7941491>, Insee, le 17 octobre 2024

faible activité de ski. L'exemple du Massif central montre ainsi qu'une économie moins dépendante du ski et d'un tourisme carboné est possible.

3 Dans le Massif central, plus de la moitié des emplois du tourisme relèvent de l'hébergement-restauration

Répartition de l'emploi touristique en zone de montagne par département (en %)



Note : données non significatives pour l'Allier

Sources : Insee, Dads 2013 fichier postes au lieu de travail ; ACOSS 2013

Figure 7 – Graphique issue de « L'économie des zones de montagnes », INSEE, Juin 2017, illustrant la prédominance de l'hébergement-restauration dans l'économie touristique du Massif central

Certains territoires des Alpes de basse altitude où le ski s'est fortement développé peuvent également compter sur d'autres activités. Ces stations, les plus vulnérables face à la disparition du ski, sont situées dans des zones où cette activité s'est implantée tardivement. Elles bénéficient d'un tissu socio-économique préexistant et solide, notamment grâce à l'élevage et aux produits sous AOP, qui pourraient constituer des piliers de résilience pour l'économie locale après le ski. L'ensemble de La Clusaz-Le Grand Bornand correspond également à une aire de production du reblochon, comme le rappelle Valérie Paumier :

Par exemple, des villages de basse altitude, notamment en Beaufort, ils ont une activité pastorale qui est gigantesque, qui est énorme, ils ont les appellations Beaufort, les appellations Reblochon, ils ne sont pas des agriculteurs qui meurent de faim, ça va bien, quoi.

Elle appelle de ses vœux une décorrélation de l'économie vis-à-vis du tourisme, tout en reconnaissant la difficulté de faire passer ce message dans un département où le tourisme pèse pour 50% du PIB selon elle.

Une fois posé le constat de la difficulté de l'adaptation des territoires des stations de montagne, modérée localement par la présence d'autres secteurs forts de l'économie, nous pouvons aborder le cœur de ces stratégies d'adaptation. Selon la Cour des Comptes, dans son rapport de 2024 sur les stations de montagne, les stratégies d'adaptation et de diversification des stations sont encore insuffisantes, à la fois en ce qui concerne les montants engagés, mais aussi la réflexion sur l'offre en prenant en compte tous les acteurs. Les montants sont d'ailleurs très faibles par rapport au budget pour les JO. En effet, le Plan Avenir Montagne de 2021-2022 mobilise 331 millions d'euros, dont 31 d'ingénierie pour accompagner les territoires de montagne. Le détail du plan est le suivant :

S'agissant du premier volet (avenir montagnes investissements), les projets d'équipements et d'investissements éligibles doivent être situés dans le périmètre d'un massif et ils peuvent intervenir dans plusieurs domaines d'activité :

- le développement d'équipements touristiques durables (deux ou « quatre saisons ») et la modernisation des équipements permettant la pratique d'une activité de neige ;*
- le soutien à la transition écologique des activités et de la protection de la biodiversité ;*
- le développement des mobilités du premier (ou du dernier) kilomètre ;*
- la rénovation d'hébergements touristiques ou la création et la rénovation de ceux des saisonniers ;*
- la rénovation ou la modernisation des établissements thermaux et des centres de bien-être.*

La Cour des Comptes dénonce également une mal-adaptation des stations de ski, pour lesquelles la principale mesure jusqu'ici a été l'installation de canons, y compris des canons fonctionnant à température positive comme dans le Massif central. La Cour rapporte que la station de Super-Besse a consacré au cours des cinq dernières années 71 % de ses dépenses d'équipement à l'augmentation de sa capacité de production de neige. Il s'agit pour elle d'un exemple de mal-adaptation, dans la mesure où les canons à température positive sont très consommateurs d'énergie et le schéma du bassin de l'Allier préconise une baisse et non une hausse des prélèvements d'eau. Cet accroissement de la dépendance à la ressource en eau renforce l'exposition des stations au manque d'eau et accroît donc leur vulnérabilité.

Selon la Cour des Comptes, la plupart des communes de montagne concernées par la transition souffrent d'un manque de moyens, notamment humains, pour mener cette transition et parler d'égal à égal avec les acteurs privés. Au-delà du nombre de skieurs accueillis, il convient de se rappeler que nombre de communes sont en effet des communes rurales dont la population à l'année est faible : 379 habitants à Abriès-Ristolas par exemple. Les régions et les départements sont encore peu impliqués, mise à part la région Occitanie. Cette situation des communes peut se révéler critique au moment du renouvellement des délégations de service public et des discussions avec les opérateurs lors de la fin de l'exploitation. Les recettes dégagées par l'exploitation ne couvrent dans de nombreux cas que les dépenses

d'exploitation, et non les dépenses d'investissement, ce qui présente un risque pour les communes s'il faut renouveler les autorisations d'exploitation jusqu'en 2050 ou au-delà.

Cette réalité financière et la dépendance des communes vis-à-vis des régions invite à remettre en question le modèle des JO. En effet les organisateurs disent s'appuyer sur les élus locaux pour pousser le projet des JOP. Mais les élus locaux ont-ils réellement les moyens de dire non, s'ils ont besoin de leur région et leur département et rencontrent parfois des difficultés à gérer les relations avec leur exploitant de remontées mécaniques ? Un grand événement qui n'est pas réitéré ne serait-il pas précisément ce qu'il faudrait éviter dans ce contexte où les stations de montagne manquent pour la plupart de moyens pour investir ?

Au-delà des stratégies possibles pour mener la transition, se pose enfin la question des moyens. La solution de la Cour des Comptes, qui prône la mise en œuvre d'une péréquation entre les stations pour que les stations rentables financent la transition des stations déficitaires ou à peine à l'équilibre. La question de la mise en commun de ces revenus, mises à part les péréquations mises en place au niveau des communautés de communes qui ne concernent peu voire pas les dépenses liées à la transition écologique, est pour le moment absente des débats. Les grandes stations sont exploitées par des acteurs privés (Compagnie des Alpes, SATA, SETAM, Mont Blanc Natural Resort), à ce jour seule Tignes a repris son exploitation elle-même parmi les plus grandes stations. Alors que la gouvernance de chaque station française demeure éclatée, la différence avec le modèle de consortium mis en place dans les Dolomites ou en Andorre telle que décrite par la Cour des Comptes pour financer la transition est flagrante :

La station, qui consiste en un resort global, propose un forfait de ski unique permettant d'accéder, été comme hiver, au domaine skiable unifié à l'échelle de l'ensemble d'Andorre (303 km de pistes). Des investissements pour un total de 36 M€ ont été effectués, en particulier pour la pratique du vélo tout terrain. De même, la station met à disposition de ses clients une navette, trois fois par jour, pour relier l'aéroport et la gare SNCF de Toulouse et la station de ski. En outre, sur son site visit Andorra, Andorre recense d'autres solutions alternatives développées pour le tourisme estival, solutions qui peuvent d'ailleurs être utilisées en hiver en cas de raréfaction de la neige.

Cette réflexion à l'échelle d'un massif ou d'un ensemble plus large permet également de travailler la complémentarité des offres notamment estivales. Elle est plus critique encore pour la saison d'été. Nombre d'équipements restent encore à construire et créer des doublons obérerait les chances que ces activités soient rentables. À ce jour, la Cour des Comptes, qui a étudié le cas de la station des Gets en Haute-Savoie, note que les activités d'été sont toujours déficitaires et financées par le ski. Elles ne créent pas à ce jour suffisamment d'activité pour compenser la diminution des revenus de l'économie du ski. De plus selon Hugues François, chercheur en développement à l'INRAE, les vacanciers estivaux se déplacent en moyenne plus qu'en hiver – où ils ont tendance à rester dans une seule station – et la création d'une offre pensée à l'échelle d'une vallée est d'autant plus pertinente.

En résumé, certaines solutions pour adapter les territoires de montagne existent, mais de l'aveu de la plupart des acteurs rencontrés, la plupart d'entre elles en sont encore à leurs balbutiements. Qu'ils soient favorables ou opposés aux JOP, de nombreux acteurs s'accordent sur un point : pour certains territoires, l'économie du ski demeure, à ce jour, irremplaçable. La comparaison avec les pays étrangers montre néanmoins que le mode de

gouvernance des territoires de montagne français ne permet pas à ce jour de mettre en place les solutions d'adaptation qui commencent à faire leurs preuves ailleurs.

Les enjeux du futur socio-économique des stations de montagne et de l'économie du ski dépassent donc largement la problématique des JO, comme le rappelle un membre du COJOP :

Par définition, il faut être raisonnable aussi sur l'impact des Jeux. C'est-à-dire que les Jeux, ce n'est pas l'apocalypse qu'on décrit parfois, mais ce n'est pas non plus la révolution d'un territoire et on ne résout pas tous les problèmes d'un territoire à l'occasion des Jeux. Et je pense qu'il faut être hyper modéré par rapport à ça.

Dans un monde idéal, il faudrait pouvoir évaluer l'opportunité d'organiser les JO non seulement par l'impact environnemental des projets, mais aussi par des indicateurs moins quantifiables comme l'énergie que les collectivités qui doivent jouer un rôle dans la transition (régions, départements, communes, ministères) y consacrent et le rôle que l'effet de loupe des médias sur les territoires de montagne peut avoir pour accélérer ou au contraire freiner la transition.

De même, une histoire contrefactuelle des Alpes sans les JO aurait pu s'intéresser au nombre de rénovations énergétiques effectuées au lieu des constructions nouvelles, les lignes de train qui n'auraient pas été rénovées, etc. Mais ce serait dépasser le cadre de ce travail.

■ Conclusion

À mesure que nous avons avancé dans notre travail, l'évidence selon laquelle les JO seraient une aubaine pour la transition écologique des montagnes s'est effritée au regard de la tournure que prend la gestion du projet et des prises de position de l'ensemble des acteurs. En effet, les acteurs qui défendent les JOP le font au nom de l'héritage des Jeux de 1992, du rayonnement de la France, de l'aubaine que représentent les Jeux indépendamment de la transition écologique. Néanmoins conscients des attentes sociétales en matière de durabilité, ils ont intégré au projet des éléments de nature à rendre les JOP plus durables, comme les ascenseurs valléens. La soutenabilité financière de ces infrastructures et leur réelle efficacité pour accompagner la transition des territoires de montagne est néanmoins remise en cause par les opposants aux JO. Ces derniers, lorsqu'ils ne contestent pas la faisabilité même de Jeux durables, exigent du COJOP un véritable plan d'accompagnement de la transition ; une stratégie qui, selon eux, fait cruellement défaut.

Ce manque de consensus et la manière dont le projet a été introduit dans l'opinion publique, uniquement par des sondages commandés par les instances organisatrices, a provoqué des critiques sur la fiabilité des mesures du consentement des populations, et la formation de collectifs anti-JOP. Les instances organisatrices préfèrent présenter une série de projets réalisés commune par commune plutôt qu'un projet d'ensemble qui sera soumis à des contraintes de consultation plus fortes. Le comité de contrôle de la convention d'Aarhus, saisi par des opposants, a cependant, dans une décision rare, demandé à l'État de se justifier quant au respect de ses obligations internationales en matière d'information et de consultation des populations. Des recours devant les tribunaux administratifs de Grenoble et Marseille sont toujours en cours.

Les conséquences de l'organisation de ces Jeux, tant sur l'environnement que l'économie des stations et l'héritage de ces Jeux au sens large, ne font pas non plus consensus. C'est ici que le débat se cristallise avec le plus d'intensité, opposant différentes visions du futur des stations et des stratégies nécessaires pour affronter le réchauffement global. La réponse apportée à cette question conditionne le positionnement des acteurs sur la majorité des autres points de la controverse. En effet, de nombreux acteurs s'accordent à dire que le modèle actuel des stations n'est pas parfait, quelle que soit leur opinion sur les Jeux de 2030. Cependant, leur évaluation de la solidité, ou au contraire de la grande vulnérabilité à la fois économique et environnementale des stations de montagne diffère radicalement. Selon les interlocuteurs, le modèle du tout ski est soit incontournable, soit imparfait mais irremplaçable, soit vulnérable depuis longtemps et condamné à long terme. Les conclusions qu'ils en tirent divergent radicalement et dictent leurs prises de position vis-à-vis des JOP, érigeant ainsi la survie du modèle économique montagnard en point de rupture de la controverse.

Nous avons retrouvé ici les débats récurrents liés aux grands événements sportifs internationaux comme le coût, le bilan carbone, l'utilité réelle des infrastructures, qui sont finalement atténués lorsque les événements se produisent en milieu urbain ou dans le contexte d'une industrie du ski stable. Mais le contexte de ces JO d'hiver, qui arrivent à l'heure où des stations de ski doivent déjà réduire la voilure sous peine de finir criblées de dettes, soulève des questions d'une autre acuité. Au lieu de servir la transition, ils pourraient assécher les moyens nécessaires pour la mener à bien au bon moment, pour accompagner les territoires de montagne de manière adéquate. Pour les uns, il s'agit de démontrer un savoir-faire organisationnel et de placer les Alpes françaises sous le feu des projecteurs ; pour les autres, ce rayonnement se fait au risque de rater le tournant décisif de la transition écologique.

■ Matériel et méthodes

Le présent travail résulte tout d'abord d'une analyse de la presse nationale au sujet des JOP d'hiver de 2030 dans les Alpes et des enjeux démocratiques et socio-économiques qui les sous-tendent. Des articles scientifiques, issues de différentes revues, au sujet de la faisabilité du ski dans les prochaines décennies ont aussi été consultés. Nous avons également analysé le rapport de la Cour des Comptes sur les stations de montagne de 2024. Enfin, des rapports officiels du CIO au sujet des JOP ont été analysés afin de retranscrire le point de vue des organisateurs sur cet événement.

Ce travail initial a permis l'élaboration de grilles de questions adressées à six acteurs de la controverse analysée, au cours d'entretiens semi-directifs. Les témoignages de ces acteurs, qui occupent tous des fonctions différentes, ont été retranscrits puis analysés, et des extraits pertinents ont été exploités dans ce document. Nous avons eu l'occasion d'échanger dans ce cadre avec :

- Une fonctionnaire de la direction départementale des territoires de la Savoie qui a notamment la charge du suivi de la construction des infrastructures de transports dans le département, en particulier pour les JOP 2030 ;
- Valérie Paumier, présidente de l'association Résilience Montagne engagée contre l'organisation actuelle des JOP 2030 ;
- Delphine Larat, co-fondatrice et juriste du Collectif citoyen JOP 2030, qui dénonce un déficit de légitimité démocratique du projet et exige une remise en cause de son modèle ;
- Jean-Luch Boch, maire de La Plagne et président de l'association des maires de stations de montagnes, qui soutient l'organisation des JOP ;
- Hugues François, chercheur du LESSEM (Laboratoire Ecosystèmes et Sociétés en Montagne) de l'INRAE spécialisé dans la transition socio-économique des zones de montagnes face au changement climatique ;
- Un membre du COJOP des JOP 2030.

Il convient toutefois de souligner que notre enquête a été effectuée dans un laps de temps assez restreint - trois mois - et que le corpus de témoignages aurait gagné à être enrichi. Nous regrettons par exemple l'absence de témoignages d'acteurs politiques nationaux comme des députés ou sénateurs des circonscriptions concernées par les JOP 2030.

■ Références

■ Articles de presse généraliste / presse professionnelle

¹ « [JO d'hiver 2030 dans les Alpes : une chance pour la Haute-Savoie ?](#) », La Tribune, 25 juillet 2024.

² « [Les Jeux olympiques, ce n'est plus de notre temps](#) » L'Opinion, 27 octobre 2023.

³ « [JO 2030 : Les opposants veulent peser sur la candidature des Alpes françaises](#) », Sport & société, 28 novembre 2023.

⁶ « [Edgar Grosperon : "Pour la réussite de ces jeux, il nous faut des sites époustouflants"](#) », Le Dauphiné Libéré, 13 septembre 2025

¹⁸ « [JO 2030 : Le Département de la Savoie claque la porte des négociations budgétaires](#) », La Tribune, le 3 décembre 2025

²⁴ « ["Organiser les jeux les plus sobres de l'histoire : la ministre des sports face aux défis des JO 2030"](#) », Ouest France, le 25 novembre 2025

²⁸ « [JO 2030 dans les Alpes : le Sénat examine un projet de loi olympique contesté pour ses dérogations au droit de l'environnement](#) », Le Monde, 24 juin 2025 ; « [Alpes 2030 : que contient la loi JO adoptée au Sénat ?](#) », Public Sénat, 26 juin 2025

³² « [Alpes 2030 : que contient la loi JO adoptée au Sénat ?](#) », Public Sénat, 26 juin 2025

³⁴ « [Jeux olympiques d'hiver Alpes françaises 2030 : les Jeux olympiques des dérapages budgétaires ?](#) », France Culture, 15 septembre 2025 ; « [JO d'hiver 2030 : un organe de contrôle onusien va étudier d'éventuels manquements à la « démocratie environnementale](#) », Le Monde, 22 octobre 2025 ; « ["Ce n'est pas qu'une question de JO" – Deuxième partie](#) », Qui vive, 6 octobre 2025

³⁸ « [Combien coûteront les JO d'hiver dans votre région ? Les chiffres en exclusivité](#) », Reporterre, le 14 janvier 2026

⁴⁰ « [JO 2030 : un budget réévalué à 2,1 milliards d'euros, légèrement supérieur au plafond imposé par l'État](#) », Le Monde, 20 octobre 2025.

⁴⁵ « [JO d'hiver 2030 : l'arnaque budgétaire du couple Barnier / Wauquiez](#) », Blast, le 14 octobre 2024

⁴⁷ « [Un premier budget à 2,132 Mds € pour Alpes 2030](#) », L'Equipe, le 20 octobre 2025

⁴⁸ « [Jeux olympiques et paralympiques 2030 : les députés achèvent l'examen du projet de loi, avant le vote solennel le 6 janvier](#) », Banque des territoires, le 19 décembre 2025 ;

⁵¹ "Mael Besson : « Que les JO-2030 servent à réduire notre dépendance aux sports d'hiver »", Le Dauphiné Libéré, 27 février 2025

⁵³ "Jeux Olympiques 2030 : combien ça va vraiment coûter à la ville de Nice ?", France 3

⁵⁴ "JO 2030. Renaud Muselier soutient le projet de construire une patinoire à Nice", Ouest France, 3 décembre 2025 ; « [Malgré les critiques, Renaud Muselier défend la construction d'une patinoire à Nice pour les JO 2030](#) », L'Equipe, le 3 décembre 2025

⁵⁸ « [Neige en station en 2050 : la région n'a toujours pas dévoilé l'étude payée sur fonds publics](#) », Ram05 (radio), le 12 juin 2024

A Climate Review of climate change risk for ski tourism, Steigler et al., 2017

⁵⁹ [Le spectaculaire effondrement dans la vallée de la Maurienne rappelle la vulnérabilité des grands axes traversant les Alpes](#), Le Monde, 14 septembre 2023

⁶⁰ [Éboulement sur la RN90 en Savoie](#), France Info, 3 février 2025

⁶¹ « [Téléphérique La Grave – La Meije : des opposants occupent le glacier, les travaux retardés](#) », France 3 Auvergne Rhône-Alpes, le 9 octobre 2023

⁶⁵ « [Jeux olympiques d'hiver 2030 : "c'est un symbole fort de pouvoir réutiliser la piste mythique de bobsleigh de La Plagne"](#) », France Bleu, le 7 avril 2025

⁶⁷ « [Les élus de la Région Sud adoptent leur nouveau budget 100% climat](#) », Made in Marseille, le 16 décembre 2023

⁷¹ « [JO 2030 : rénover la piste de bobsleigh, une opération couteuse et inutile](#) », Reporterre, le 25 juillet 2025

⁷² "Aux Deux-Alpes, un nouveau téléphérique colossal pour prolonger la « fuite en avant » de l'économie du ski", Le Monde, le 7 décembre 2024

⁷³ « [Saint-Pierre de Chartreuse vers un tourisme durable ?](#) », Alpine Mag, le 13 février 2024

⁷⁴ [Cette petite station de ski a vendu son télésiège 1,6 million d'euros pour redresser ses comptes](#), France 3 Auvergne Rhône-Alpes, le 22 juin 2025

⁷⁶ « [Isère : près de mille forfaits vendus ce dimanche à la station de Saint Hilaire du Touvet, "un truc de dingue"](#) », France Bleu, le 11 janvier 2026

■ Articles de revue scientifique

⁴⁴ Budzier, A., & Flyvbjerg, B. (2024). *The Oxford Olympics Study 2024 : Are Cost and Cost Overrun at the Games Coming Down? July 2024* (SSRN Scholarly Paper 4849892). Social Science Research Network. <https://doi.org/10.2139/ssrn.4849892>

⁴⁶ Flyvbjerg, B., Budzier, A., & Lunn, D. (2021). Regression to the tail : Why the Olympics blow up. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 53(2), 233-260. <https://doi.org/10.1177/0308518X20958724>

⁵⁶ *Winter Tourism and Climate Change in the Alps: An Assessment of Resource Consumption, Snow Reliability, and Future Snowmaking Potential*, Rixen, Christian, Teich, Michaela, Lardelli, Corina, Gallati, David, Pohl, Mandy, et al. (2011)

■ Thèse

⁹ Alexandre Morteau, 2022. *Le consensus olympique : la construction politique et administrative des grands événements sportifs internationaux, d'Albertville 1992 à Paris 2024*. Science politique. Université Paris sciences et lettres, 2022.

■ Littérature grise

■ Institutions olympiques

⁸ « [Rapport de la commission de futur hôte](#) », Comité Internationale Olympique, 12 juin 2024

⁶² « [Les stations de montagne face au changement climatique](#) », Cour des Comptes, Février 2024

⁶⁶ « [Etude de faisabilité du CIO](#) », CIO, Novembre 2023

⁶⁹ [Rapport du Comité interministériel des Jeux Olympiques et Paralympiques, 25 juin 2025](#)

■ Lois, parlement, élus et administrations

⁵ Note de l'AE sur les JOP 2030 : https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/note_ae_jop2030_cle214a97.pdf

¹¹ « [Commission des lois](#) », Sénat, 5 juin 2025

¹³ « [Parlement régional des Jeux 2030, coup d'envoi !](#) », Région Sud, le 27 octobre 2025.

²¹ « La participation du public dans le cadre de l'évaluation environnementale » https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/guide_juridique_participation_public_octobre2022.pdf (partie PPVE), Commissariat général au développement durable, Octobre 2022

²³ « [Site de la CNDP](#) »

²⁷ [Article 1655 septies du Code des impôts](#)

²⁹ [Rapport de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale sur le projet de loi](#)

³⁰ [Compte-rendu de la discussion de la loi JOP en séance publique à l'Assemblée nationale - 2è séance du jeudi 18 décembre 2025](#)

³¹ [Texte adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 13 janvier 2026.](#)

³³ [Avis « Les libertés à l'épreuve des grands événements – l'expérience des jeux olympiques et paralympiques », CNCDH](#)

⁵⁰ « [Les stations de montagne face au changement climatique](#) », Cour des Comptes, Février 2024

⁷⁸ « L'économie des zones de montagnes », INSEE, Juin 2017

⁷⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7941411?sommaire=7941491>, Insee, le 17 octobre 2024

■ Images, photographies, tableaux et graphiques

³⁹ <http://www.spot-web.fr/article/38804-Le+fort+des+Tetes+.html>

⁶³ <https://www.hautesvallees.com/la-grave/que-faire/telepheriques-des-glaciers-de-la-meije/>

⁷⁵ <https://www.skieur.com/station-ski-saint-pierre-de-chartreuse-le-planolet>

■ Sites divers

¹⁰ « [Sondage Odoxa](#) », Odoxa, le 12 octobre 2025

¹⁹ [Post Facebook](#) publié par Hervé Gaymard le 14/12/25

³⁵ « [Post LinkedIn](#) », Solidéo, Décembre 2025

³⁷ Entretien réalisé avec Delphine Larat, qui dirige le collectif citoyen JOP 2030, le 5 novembre 2025 & [Site du collectif JOP 2030](#)

⁴³ « [JEUX OLYMPIQUES D'HIVER 2030 : UNE ÉDITION PEU COÛTEUSE](#) », Astères, Septembre 2024

⁴⁹ [Réponse de DSF au rapport de la Cour des Comptes](#), DSF, 8 janvier 2024

⁵² <https://protectourwinters.fr/jo-2030-en-france-pas-a-nimporte-quel-prix/>, issue du site PROTECTOURWINTERS.COM

⁵⁷ « [Pourra-t-on encore skier aux 7 Laux et au collet d'Allevard](#) », site web de Mon séjour en montagne, le 28 février 2025

⁵⁸ « [Neige en station en 2050 : la région n'a toujours pas dévoilé l'étude payée sur fonds publics](#) », Ram05 (radio), le 12 juin 2024

⁷⁰ SNCF Connect

⁷⁶ « [Moment de puissance](#) », Wikipédia.